

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010**

### **Présidence : Nicolas Walder**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Aebi, Maire, M<sup>me</sup> De Haller, conseillère administrative et M. Nobs, conseiller administratif, et de M<sup>mes</sup> Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, conseillères municipales.

MM. Barasab, Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Walder et Vout, conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s : Mmes Kissling et La Chiusa

Le Président ouvre la séance à 18h35 et, en préambule, il souhaite saluer la présence ce soir des élèves du cours de Français-Intégration organisé par le Service des Affaires sociales en collaboration avec l'Université ouvrière genevoise. Le cours se tient une fois par semaine, de septembre à juin, dans les locaux de la rue de la Débridée.

Les 7 personnes ici présentes sont originaires du Maroc, du Venezuela, de Turquie, du Portugal, d'Equateur et d'Espagne. Certaines habitent Carouge depuis quelques mois et d'autres depuis de nombreuses années.

L'objectif du cours est de développer leurs compétences en français oral et écrit, tout en favorisant leur intégration sociale, culturelle et citoyenne. Il s'agit de faire découvrir et comprendre aux participants le fonctionnement des services et institutions de la Ville de Carouge, tout en apprenant mieux le français et en tissant des liens au sein de la Commune.

Durant l'année, le cours a abordé des thématiques aussi variées que les coutumes suisses, les assurances maladies ou les transports. La classe a notamment reçu la visite de Gaëlle Haeny, chargée de l'Agenda 21, qui les a sensibilisés au développement durable. En outre, plusieurs sorties ont été organisées comme, par exemple, la visite de la Bibliothèque, une représentation au théâtre de l'Alchimique ou encore la présente découverte du Conseil municipal.

Après avoir été récemment sensibilisés aux spécificités du système politique suisse, ces personnes sont ce soir très heureuses de pouvoir assister à cette séance. Nous sommes nous aussi très heureux de les accueillir ce soir, bienvenue et il espère que cela sera instructif pour eux.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude, l'acquisition et l'installation d'un dispositif de vidéo surveillance pour deux zones du territoire communal **130-2010 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et les moyens de les couvrir **131-2010 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009 **132-2010 R**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 50'000.— pour la réalisation d'un "plan guide" et d'une charte d'aménagement des quartiers Est de Carouge, situées entre la moraine de Pinchat, l'Arve, le Vieux-Carouge et la rue de la Fontenette **138-2010 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 22'000. — permettant, d'une part, d'établir un inventaire des places de stationnement motos/vélos et, d'autre part, d'étendre l'enquête parkings/places de stationnement sur la zone de Pinchat **140-2010 P**
10. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour le réaménagement du sous-sol de l'école enfantine des Promenades sise 24, boulevard des Promenades pour l'extension des activités du club Pugilistique de Carouge **141-2010 P**
11. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement des locaux pour la Musique Municipale de Carouge au sous-sol du bâtiment du Rondeau sis 28, boulevard des Promenades et de l'aménagement de locaux pour la Maison de Quartier de Carouge au sous-sol de l'école de la Tambourine sise 37, rue de la Tambourine **142-2010 P**
12. Proposition du Conseil administratif relative au financement des manifestations destinées à célébrer le 225<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville de Carouge **143-2010 P**
13. Projets de délibérations
14. Propositions individuelles
15. Motions
16. Résolutions
17. Questions

Le Président nous informe que le point 12 sera exceptionnellement traité lors de la séance du 27 mai qui est réservée à l'élection du bureau afin que ce projet puisse être renvoyé en commission des Beaux-arts le 10 juin 2010. Il sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010 pour le vote du crédit.

#### **0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2010**

Mme Molinari : page 18 phrase : "cela dit, elle pense que cette motion a des arguments extrêmement important qui vont marquer les caractéristiques de notre Commune pendant les prochaines 30 voire 40 années à venir". Elle n'a pas dit que cette motion a des arguments extrêmement important mais "*concerne des aménagements extrêmement importants*". Elle en demande la rectification.

M. Paparou : page 9, 3<sup>ème</sup> paragraphes : "M. Paparou constate dans le document reçu en couleur qu'un des objectifs assigné à la vidéo surveillance est la lutte contre le bruit et les nuisances sonores". Il demande la rectification suivante : M. Paparou constate dans le document

reçu en couleur qu'un des objectifs assigné à la vidéo surveillance est, *entre autre*, la lutte contre le bruit et les nuisances sonores.

Mme Budry : page 20 : le nom du Conseiller National socialiste qui va s'engager pour la défense de la famille Selimi est M. Jean-Charles Rielle.

M. Aebi : page 25, suite à la deuxième question de M. Morex : " M. Aebi va vérifier et répondra la dernière fois". Il faut remplacer "dernière" par "prochaine".

Le Procès-verbal ainsi amendé est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. Aebi :**

#### **La première communication concerne la Famille Musa Selimi**

Suite à une demande du comité de soutien et votre Président, M. Walder ; le Conseil administratif a écrit au département de justice et police à l'intention de Mme Evelyne Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale.

Il nous en donne lecture :

Madame la Conseillère fédérale,  
Chère Madame,

Le Conseil administratif comme le Conseil municipal, soit les autorités exécutives et délibératives de la Ville de Carouge sont très soucieuses et inquiètes du sort réservé à Monsieur Musa Selimi et sa famille. En effet, ceux-ci font l'objet d'une mesure d'expulsion, expulsion fixée au 5 juillet 2010.

Nous tenons à relever que cette famille est un exemple réussi de parfaite intégration à nos institutions, nos règles, nos us et coutumes. En effet, depuis 20 ans, Monsieur Musa Selimi travaille à Genève. Ses deux enfants y sont scolarisés.

Cette famille a pu reconstituer une vie à Genève après avoir vécu des événements dramatiques au Kosovo. Elle a désormais toutes ses attaches en Suisse, plus précisément à Carouge et n'en a plus aucune avec le Kosovo.

Vous n'ignorez pas qu'historiquement la Ville de Carouge s'enorgueillit d'une tradition d'accueil sans faille et ce depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, tradition qui fait honneur à la Suisse.

C'est fort de cette tradition que les autorités se sont unies derrière cette famille afin d'obtenir de vous la régularisation de sa situation.

Ainsi, le Conseil municipal, dans sa séance du 15 avril dernier, a adopté à l'unanimité une résolution visant au soutien de la famille Selimi, résolution qui a été adressée aux Autorités exécutives du Canton de Genève soit pour elles Monsieur François Longchamp Président du Conseil d'Etat. Cette résolution a été transmise au magistrat cantonal non sans l'inviter à intervenir auprès des autorités fédérales, soit de vous-même.

L'unanimité derrière cette résolution est le reflet du soutien de la population carougeoise pour cette famille.

Nous vous invitons respectueusement à délivrer à Monsieur Musa Selimi ainsi qu'à sa famille une autorisation de séjour définitive et à annuler ainsi la décision d'expulsion prévue pour le 5 juillet 2010.

Vous constituez le dernier ressort à la régularisation d'une situation peu banale mais qui est emblématique de la politique fédérale en matière d'intégration.

Nous vous remercions de la compréhension dont vous voudrez bien témoigner et nous nous tenons à votre disposition pour compléter verbalement les explications qui précèdent en nous rendant, à votre plus proche convenance, à Berne.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, Chère Madame, l'expression de notre respectueuse considération.

Ce courrier est signé par votre Président M. Nicolas Walder et au nom du Conseil administratif M. Jean-Pierre Aebi, Maire.

Nous y avons annexé la résolution du Conseil municipal adoptée le 15 avril 2010 et également envoyé une copie à :

Mme Pascale Bruderer-Wyss, Présidente du Conseil National  
Mme Erika Forster-Vannini, Présidente du Conseil des Etats  
M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Parallèlement, le comité de soutien et le Président du Conseil municipal ont décidé d'installer des banderoles près de la place de Sardaigne, du service des automobiles et de la place de l'Octroi, où il sera écrit :

**"La Ville de Carouge soutient la famille Selimi".**

M. Buchs ajoute que le Grand-Conseil a voté une résolution en urgence vendredi soir pour soutenir la famille Selimi.

Mme Stebler remercie tous le monde car elle trouve cette solidarité extraordinaire. Carouge ne fait pas seulement des parcours d'accueil mais elle fait entrer un droit dans la rue, dans les familles, dans les écoles et les communes. Le droit de pouvoir rester et vivre ici. Les autorités, parents d'élèves et tous ceux qui ont pris le stylo pour signer ont utilisé une arme redoutable de soutien par des résolutions, des signatures et des banderoles. Ce qui se passe la réconcilie avec la politique et lui donne envie de continuer. Nous avons dépassé les clivages pour soutenir une famille Kosovar et Carouge ne peut que s'en enorgueillir. Merci à tous, nous ne sommes pas au bout de nos efforts mais il est bon de vivre dans la solidarité et non dans la méfiance. Même si les lois qui se sont durcies, il y aura certainement d'autres cas et l'exemple de la famille Selimi démontre qu'on peut se solidariser pour soutenir une famille.

**La deuxième communication concerne l'action prévention secteur rue Vautier**

Cette année, nous allons reconduire la campagne qui consiste à accomplir des actions auprès des jeunes consommateurs d'alcool et qui vise à réduire les risques liés à d'éventuels abus. Ce seront les mêmes partenaires que l'année dernière, c'est-à-dire, la police du commerce, les TSHM, Nuit blanche, fegpa, les tenanciers de bar, la gendarmerie, les ilotiers, la voirie et les APM. Les actions sont prévues sur quatre week-ends du 28 au 18 juin 2010 avec une particularité puisque la fête de la musique est incluse dans cette campagne de prévention.

Mme Lammar salue cette initiative et souhaiterait connaître les horaires prévus pour les APM.

M. Aebi répond qu'ils travailleront les vendredis et samedis de 21h00 à 1h00 du matin. Il souligne le fait que des corrections et ajustement ont été apportés suite au bilan de l'année der-

nière. Un travailleur social hors murs a été engagé pour piloter cette action étant donné que ceux qui sont employés par la ville de Carouge sont très sollicités pour d'autres actions. Toutefois, ils seront partiellement sur place. Une séance de coordination est prévue le 17 mai 2010 avec tous les protagonistes.

M. Monney demande si nous pouvons prolonger cet horaire puisque nous savons que les problèmes surviennent après 1 heure du matin ?

M. Aebi explique que les intervenants sont des personnes qui travaillent dans des services extrêmement sollicités et qui ne souhaitent pas aller au delà d'1 heure du matin. Le choix de la durée de cette action n'est pas de son ressort et cela se discute entre les services.

### **La troisième communication concerne les jeux de l'Ecole de la rue Jacques-Dalphin**

Le Conseil administratif a reçu une information de l'entreprise TOP jeux concernant les jeux se trouvant dans le préau de l'école de la rue Jacques-Dalphin et qui sont, dans leurs concepts actuels, dangereux. Une délibération va être présentée au Conseil municipal pour procéder à une remise en état de ceux-ci, raison pour laquelle nous aurons un dépassement d'environ CHF 10'000. — pour engager des frais immédiats. Le travail sera effectué par le Service travaux, voirie dès fin juin afin d'éviter tout problème durant l'été. Toutefois, il rassure les commissaires dans le fait qu'ils ne sont pas extrêmement dangereux mais ils ne correspondent plus à la nouvelle philosophie conceptuelle. Le but n'est pas de présenter un dépassement de CHF 200'000. ou 300'000.-- pour le changement des jeux mais de procéder à des mesures immédiates.

### **La quatrième communication répond à la question de M. Gevisier lors du Conseil municipal du 18 avril et qui concernait le ch. Des Moraines.**

Il avait été constaté qu'une barrière était cassée et que des pierres étaient tombées des murs bordant le chemin.

La barrière a été réparée et le Service travaux, voirie a reconstruit le mur.

### **La cinquième communication répond à la question de M. Morex lors du Conseil municipal du 18 avril et qui concernait les containers**

M. Morex demandait si, à la suite de la mise en service de Ciclotry dans le Vieux Carouge, les grands containers métalliques avaient été remplacés par de plus petits pour que les employés puissent les vider plus facilement.

Il demandait également si les commerçants devaient les changer eux-mêmes car il semblait qu'ils n'étaient plus vidés à la rue du Collège.

M. Aebi explique qu'un courrier a été envoyé à toutes les régies, les concierges, les entreprises pour qu'ils procèdent au changement de leurs containers. Toutefois, il souligne le fait que les entreprises n'utilisent pas forcément cyclotri, excepté dans le Vieux Carouge. Quant au container évoqué par M. Morex, il va être changé prochainement par l'entreprise et cyclotri pourra assurer sa prestation comme prévu. Il rappelle que les levées des déchets pour les entreprises sont des prestations payantes y compris pour les levées particulières.

### **La sixième communication répond à la question écrite de M. Maulini lors du Conseil municipal du 18 mars 2010 : Où il est mon poisson ?**

Il a été répondu par écrit à M. Maulini

Durant des décennies, un poissonnier a exploité un stand au marché de Carouge. Malheureusement, à la retraite de ce dernier, personne n'a souhaité prendre la relève. Nous le regrettons

mais les Autorités de la Ville de Carouge ne peuvent pas intervenir pour faire changer cet état de fait.

### **Communications de M. Nobs**

#### **La première communication concerne la fête de la musique des 18, 19 et 20 juin 2010**

Le Conseil administratif a décidé de tester pour la première fois l'utilisation des verres réutilisables au lieu de ceux qui sont compostables lors de la prochaine Fête de la musique.

Ce choix a été fait parce que nous avons constaté qu'au niveau de l'impact environnemental, plusieurs études suisses attestent de la pertinence d'utiliser des gobelets en polypropylène réutilisables plutôt que des compostables pour ce type d'événement.

La restitution des gobelets par les consommateurs est garantie par la perception d'une consigne de CHF 2. — qui est remboursée lors de sa restitution. Il y aura aussi des porte-gobelets à porter sur la ceinture ou autour du cou.

Mme Donnet trouve que c'est une initiative intéressante, qui se pratique dans beaucoup d'endroits en Ville de Genève et elle propose de l'étendre aux promotions et à la vogue.

M. Nobs répond qu'un bilan sera fait à l'issue de la manifestation. Nous devons probablement l'étendre aux différentes manifestations carougeoises, partant du principe que la quantité de déchets est considérablement diminuée par cette démarche.

#### **La deuxième communication répond à la motion déposée au Conseil municipal du 18 février 2010 par le parti socialiste et qui concernait la situation foncière du quartier de Grange-Colomb**

Cette motion a été prise en considération avec une proposition de renvoi en commission. Finalement, il a été estimé qu'un rapport du Service construction et aménagements suffirait pour répondre à cette motion et M. Di Stefano est entrain de le distribuer aux commissaires.

### **Communications de Mme De Haller**

#### **La première communication concerne l'engagement de Mme Vuagniaux**

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvelle chargée du domaine public dès le 1<sup>er</sup> mai 2010, Madame Katia VUAGNIAUX.

"Madame Katia VUAGNIAUX est au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce et elle a travaillé durant 5 ans en qualité de secrétaire à l'Etat de Genève au service des amarrages et du domaine public cantonal.

Par la suite, elle a travaillé en qualité d'assistante en gérance auprès d'une agence immobilière de la place où elle s'est occupée notamment du planning et du suivi des chantiers ainsi que des contrats d'entretien liés aux immeubles.

Elle consacre ses loisirs à la pratique de l'Ikebana, du vélo et du wakeboard.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre administration."

#### **La deuxième communication concerne l'école de musique "EPI"**

Le Conseil administratif a décidé d'octroyer une subvention extraordinaire de CHF 14'000.— à l'espace de pratique instrumental "EPI", sise à la route de Veyrier afin que cette institution puisse fêter dignement son 25<sup>ème</sup> anniversaire.

Ce financement permet de participer à la concrétisation d'une manifestation prévue le samedi 12 juin 2010 au cours de laquelle des concerts seront donnés. En raison de l'importance du travail de cette institution et des très nombreux élèves qui bénéficient d'une formation musicale de qualité ; pour rappel, c'est la troisième école de musique du Canton ; il est apparu essentiel de la soutenir en lui donnant davantage de visibilité grâce à cet événement.

Une communication sous forme d'affiches et de flyers pourra ainsi être mise en place par l'EPI. Ces visuels apporteront toutes les indications utiles sur les détails du programme.

### **La troisième communication concerne le restaurant scolaire de la Tambourine**

Mme Claude Oswald, qui est la responsable du GIAP, s'est adressée à nous par courrier le 1<sup>er</sup> février 2010 car elle s'inquiétait du nombre important d'enfant (140) fréquentant chaque jour le restaurant scolaire de la Tambourine. Les conséquences en termes de bruit et d'agitation sont particulièrement ressenties par les plus petits (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantine). Mme Oswald demandait au Conseil administratif d'étudier la possibilité de faire manger un groupe d'une trentaine d'enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire dans un autre lieu sur le modèle de ce que nous avons pu réaliser à la buvette d'Etoile Carouge pour le restaurant scolaire du Val d'Arve. Cette expérience qui se poursuit est de l'avis de tous les partenaires une totale réussite.

Novae restauration a donné son accord pour la mise à disposition, sans frais supplémentaires, d'une employée de cuisine et c'est la Maison de quartier de Carouge qui offre des disponibilités de locaux et qui accueillera ces enfants avec, sur place, ladite employée de cuisine. Le coût de cette opération pour la période du 30 août à Noël 2010 est constitué :

- D'achat de matériel pour CHF 9'635.—
- Une heure par jour de nettoyage supplémentaire qui sera facturé au Service des constructions pour un montant de CHF 2'715. —
- Le transport par l'entreprise Barth pour CHF 2'046.--

En conclusion, nous aurons en dépassement en 2010 sur la ligne concernant l'allocation aux restaurants scolaires pour permettre à cette trentaine d'enfants de manger dans des conditions plus confortables.

M. Voignier trouve très bien la présentation au Conseil municipal des nouveaux collaborateurs des services administratifs et sécurité de la Ville de Carouge mais il souhaiterait que cela s'applique également pour les employés des autres services.

Mme De Haller explique que nous présentons, en général, les cadres, les cadres intermédiaires et les chefs de services en raison d'une certaine rotation de personnel dans certains services. Si la présentation de chaque nouvel employé est souhaitée, cela peut volontiers se faire.

M. Voignier demande à ce que cela soit appliqué pour chaque nouvel employé.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président a une communication qui concerne une lettre qu'il a reçu des riverains de Drize au sujet de la pétition pour le chemin Baumgartner. Cette lettre déplorait le report de la commission prévue le 29 avril au 22 juin alors que la pétition a été adressée en janvier 2010.

La secrétaire la lit :

*"Carouge, le 29 avril 2010*

*Concerne : report de l'audition de notre pétition Sécurité des piétons au Chemin Baumgartner*

*Monsieur le Président,*

*Le report de l'audition de notre pétition, prévue pour le 29 avril, au 22 juin prochain est plus que navrant. Nous avons insisté dès le mois d'octobre de l'urgence de cette situation. Notre pétition présentée au Conseil municipal de janvier 2010 sera au final auditionnée à la fin de l'année scolaire sans qu'aucunes mesures, même provisoires, n'aient été prises pour assurer la sécurité des piétons et des écoliers qui empruntent quotidiennement ce chemin de liaison interquartier.*

*Comme vous le savez, nous avons procédé à un bref blocage symbolique de ce chemin avec l'appui des riverains, de la Fondation Clair-Bois, de l'APET (association des parents de la Tambourine) et de Carouge 21 dont nous faisons partie.*

*Notre revendication de simple bon sens d'assurer la sécurité des écoliers et des piétons en interdisant le trafic de transit qui s'est développé et continue à s'intensifier sur ce chemin, n'a eu aucune retombée concrète depuis nos premières inquiétudes exprimées en octobre 2009 déjà.*

*Nous ne pouvons comprendre la passivité des autorités cantonales et communales dans ce dossier.*

*Dans l'espoir qu'une solution puisse enfin être adoptée sans délai le 22 juin, je vous prie, dans cette attente, de recevoir mes salutations distinguées.*

*Pour le Comité  
Jacqueline Thöni, Présidente."*

M. Nobs explique que le Conseil administratif a rencontré une délégation du Conseil d'Etat composée de Mme Kunzler et M. Muller, jeudi dernier. Lors de cette rencontre, il a été évoqué différents problèmes que nous avons actuellement à Carouge au niveau de la circulation de certains secteurs et la problématique du Chemin Baumgartner. Mme Kunzler a été sensibilisée par nos propos ainsi que par les courriers qu'elle a reçus et elle s'est engagée à procéder à la fermeture de ce chemin le plus rapidement possible, en tenant compte que des décisions doivent être prises par la Direction Générale de la Mobilité. Elle nous a affirmé qu'elle allait faire le nécessaire rapidement car elle a bien conscience des dangers de ce chemin très fréquenté par les écoliers et les voitures.

M. Montessuit se réjouit qu'on arrive à une solution. Cependant, il ne peut que partager l'étonnement des pétitionnaires par rapport à la réponse qui a été donnée à leur pétition et qui a trainé pendant 6 mois, ce qui est totalement inadmissible. Ceci, d'autant plus qu'on arrive à agender très rapidement des commissions pour tout et rien comme pour des problèmes de caméras qui ne relèvent d'aucune urgence. Il aurait plus élégant et juste de trouver rapidement une date pour pouvoir auditionner ces pétitionnaires.

M. Aebi répond au nom du Conseil administratif et explique que pour la commission prévue le 6 avril dernier, il avait été demandé à ce que des intervenants soient invités mais certains n'étaient pas libre et il y a eu des défections. Il rappelle que le Chemin Baumgartner n'est pas essentiellement sur notre territoire et nous avons dû consulter nos voisins, la Commune de Veyrier ; raison pour laquelle, nous avons remis cette commission parce que nous n'avions pas le choix. De plus, les décisions prises pour l'agenda des commissions concernent les Présidents de celles-ci et le Président du Conseil municipal. Nous avons beaucoup de commission et il est vrai que lorsqu'une date se libère, nous essayons d'en glisser une afin d'être le plus rationnel possible afin de ne pas en avoir jusqu'en juillet. Quant à l'allusion des caméras vidéo, une des personnes importantes qui était invitée ne pouvait pas venir et elle a dû être reportée. Le Conseil administratif est sensible à cette situation et il fait ce qu'il peut pour satisfaire le Conseil municipal.



M. Montessuit trouve cette réponse facile, il aurait été beaucoup plus élégant et juste de donner une réponse avec des explications aux pétitionnaires dès le mois de janvier. Il estime qu'il y a un traitement des priorités dans l'attribution des commissions qui ne lui paraît pas adéquat.

Le Président explique que c'est le président de la commission concernée qui décide de la date d'une commission. Quant au fait de savoir quelle commission est prioritaire sur une autre, ce sont des choses qui doivent se décider rapidement et il propose de ne pas en discuter toute la soirée mais soulever ce point en commission lors de la révision du règlement du Conseil municipal demandée par l'excellente motion du groupe P.D.C.

Mme Stebler invite les Conseillers administratifs de Carouge et de Veyrier à se réunir rapidement pour prendre la décision de tracer d'urgence et provisoirement (comme M. Nobs sait très bien le faire), un chemin piétonnier en jaune avec des barrières en bois pour protéger les enfants. Il y a des traditions dans cette Commune pour la sécurité et elle invite M. Nobs à le faire avec ses collègues de Veyrier sans plus attendre.

M. Baertschi s'exprime en tant que membre de la commission des pétitions car il trouve que les arguments de M. Montessuit ne tiennent pas la route. Si nous devons recevoir les gens pour dire qu'on les a reçus, il trouve que c'est ridicule. Il pense que nous avons un problème d'agenda, de charges et de compétences entre les Présidents des commissions, le Conseil administratif et le fonctionnement de ce Conseil. Par contre, chacun peut intervenir dans le cadre des questions orales en Conseil municipal, ce qui n'a pas été le cas de M. Montessuit.

Le Président propose que la Présidente de la commission des pétitions et lui-même envoient une réponse aux pétitionnaires pour expliquer les développements par rapport au chemin Baumgartner. Il est vrai que faire attendre 6 mois pour un problème urgent, ce n'est pas tout à fait normal même si nous avons des raisons valables et nous nous excuserons au nom du Conseil municipal.

### **3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas

### **4. PETITIONS**

Aucune pétition n'a été déposée.

### **5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A L'ETUDE, L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEO SURVEILLANCE POUR DEUX ZONES DU TERRITOIRE COMMUNAL 130-2010 R**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une audience ultérieure puisqu'il n'a pas pu encore être traité en commission.

### **6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2009 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR 131-2010 R**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril et renvoyé en commission des finances. Celle-ci s'est réunie les 27 avril et 4 mai 2010 et les rapports ont été établis par MM. N. Walder et M. Paparou

La commission par 5 oui et 6 abstentions recommande d'adopter cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

**Le projet est approuvé à l'unanimité.**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal à l'unanimité (28 oui)

## D É C I D E

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2009 mentionnés en annexe, pour un montant total de

**CHF 5'469'325.49**

---

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par :

- |  |     |               |
|--|-----|---------------|
| • les plus-values enregistrées aux revenus de                  | CHF | 14'772'549.84 |
| • les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges de | CHF | 5'622'994.17  |
- 

pour un total de

CHF 20'395'544.01

moins les insuffisances sur les revenus de

CHF — 550'044.00

---

soit au total

**CHF 19'845'500.01**

---

### **7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENTS, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2009 132-2010 R**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal le 15 avril et renvoyé en commission des finances. Celle-ci s'est réunie les 27 avril et 4 mai 2010 et les rapports ont été établis par MM. N. Walder et M. Paparou

La commission par 6 oui et 6 abstentions recommande d'adopter cette délibération.

Le Président ouvre le tour de parole.

**M. Morex, au nom du parti Libéral, lit la déclaration suivante** (N.d.l.r les déclarations transmises par les partis sont reproduites telles quelles) :

#### **Déclaration libérale sur les comptes rendus 2009.**

*Lors de l'élaboration du budget 2009 les libéraux, avec leurs partenaires de l'Entente et le soutien de l'UDC, pressant un important bonus à venir lors des comptes rendus 2008 qui, depuis, s'est vérifié avec un montant de 21 millions, se virent refuser une baisse de la fiscalité par la majorité de l'Alternative de notre Conseil.*

Convaincus du bien-fondé de cette baisse, nous avons lancé un référendum, mais, face aux inepties exposées par nos opposants qui annonçaient une crise sans précédent, un démantèlement social, une baisse des prestations et j'en passe ..., nous avons échoué lors du vote populaire.

Encore une fois, le temps nous a donné raison. Le bonus annoncé aujourd'hui s'élevant à plus de plus de 18 millions, une baisse de la fiscalité était alors opportune. D'ailleurs où est l'apocalypse annoncée par l'Alternative ? Qui a vu ses prestations diminuer ? A quel niveau se situe le démantèlement social ?

Rien de tout cela n'est arrivé. Bien au contraire. Tout en conservant un niveau de prestations identiques, le bonus s'avère toujours aussi conséquent et, n'ayons pas peur de le dire, inélagant !

Tout en soulignant l'excellent travail accompli par les deux Conseillers administratifs de droite pour réduire la dette, les élus libéraux sont convaincus que cet excès de recettes doit être en partie rendu à celles et ceux qui l'alimentent. Aussi, les libéraux, lors de l'élaboration du budget 2011, proposeront donc deux axes :

- A l'heure où tous les Etats s'y engagent, y compris le Canton de Genève, nous demanderons **une baisse de la fiscalité** ; notamment aux entreprises, artisans et commerçants, par le biais d'une baisse conséquente de la taxe professionnelle et aux habitants contribuables par une baisse du centime additionnel. D'ailleurs et afin que le canton de Genève ait une fiscalité en accord avec les prescriptions fédérales, le Conseil d'Etat, dans son discours de Saint-Pierre en décembre dernier, a annoncé la baisse progressive de cette taxe et son abandon lors de la présente législature. Il est donc temps, les moyens nous le permettant, d'anticiper cette suppression avec une baisse significative dès l'an prochain.
- **Une limitation des dépenses** de la Commune, notamment en ce qui concerne l'engagement de son personnel, tout simplement en ne remplaçant pas, par exemple, les mises à la retraite et, éventuellement, en conseillant des permutations de postes là où cela est possible, persuadés qu'il y a pléthore de personnel dans certains services.

Les Libéraux

**Mme Lammar, au nom du parti Socialiste, lit la déclaration suivante :**

Le parti socialiste a pris connaissance du Compte-rendu 2009 avec satisfaction. En effet, le bouclage des comptes s'effectue à hauteur de CHF 94'560'000. — (déduction faite des imputations internes), un montant notablement plus élevé (+17,5%) que ne le laissaient entrevoir les prévisions.

En effet, lors de l'élaboration du budget 2009, à l'automne 2008, les prévisions économiques et financières étaient moroses. Rappelons le ici que le montant proposé alors par le Conseiller administratif en charge des finances était de l'ordre de CHF 80'000'000.--. L'excédent de revenu présumé aurait dû s'élever à CHF 100'000. — à en croire les Cassandra !

Aujourd'hui et dans la foulée du résultat des compte 2008 (qui était de CHF 97'128'326.--) les résultats correspondants enregistrés sont les suivants :

Revenus : CHF 94'560'926.—

Excédents de revenus : CHF 18'332'566.—

*Il convient donc à la fois de saluer l'excellence de ces résultats, mais également de s'interroger sur la différence entre les prévisions et les comptes. En effet, une variation de 17,5% sur l'estimation des revenus a de quoi surprendre.*

*Les données communiquées par le département des finances peuvent-elles être aussi imprécises d'une part. D'autre part, le Conseiller administratif délégué, a-t-il élaboré ce budget avec les indicateurs appropriés ?*

*A l'avenir, il conviendrait donc de pouvoir disposer d'éléments plus fiables.*

**Cela étant cet excédent substantiel de revenus pose les questions suivantes :**

*- même si le plan d'investissement 2008-2015 ne fait pas formellement partie des comptes, nous constatons un retard significatif sur l'engagement de presque tous les objets prévus pour 2009. Les besoins de la population ont ainsi de la peine à trouver une réponse satisfaisante, ce que nous regrettons. Nombre de dossiers dorment dans les cartons ou sont reportés ou calendes grecques comme c'est le cas par exemple pour les macarons.*

*- parmi les réductions de dépense, nous relevons que l'externalisation des services prend une place de plus en plus importante. A l'évidence cet externalisation a un coût social à partir du moment où la Commune n'a plus le pouvoir de contrôler les conditions de travail des employés de ces entreprises externes.*

*- en réduisant notablement le montant de la dette, la Commune renforce sa capacité d'auto-financement. Ceci permettra de disposer d'une plus grande autonomie financière à l'avenir.*

**En conclusion**, notre groupe demandera lors de l'élaboration du prochain budget, lequel portera sur l'exercice 2011, des précisions accrues sur les données prévisionnelles. En particulier en ce qui concerne la situation des reliquats et les reports effectués au terme des exercices.

*En l'état, nous prenons note des informations communiquées par le Conseil administratif dans le cadre des travaux conduits en commission, informations détaillées concernant les frais de surveillance et de garde. Par contre, nous relevons que nous n'avons toujours pas reçu les informations de détail dans les autres secteurs objets d'externalisations, notamment en matière de nettoyage et de travaux de voirie.*

*Le modèle en comptes appliqué actuellement comportait plusieurs lignes figurants au titre de frais divers. Ce qui se traduisait par une certaine opacité. Le détail de ces rubriques a pu nous être communiqué lors de l'examen des comptes.*

**Nonobstant ces réserves et observations, nous voterons l'approbation des comptes de l'exercice 2009.** Nous remercions à cet égard le service financier ainsi que les chefs de service qui ont suivi les travaux menés en commission pour le travail effectué.

**M. Barthassat au nom du Parti Démocrate Chrétien, lit la déclaration suivante :**

*C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2009. Comme vous tous, nous avons été surpris du résultat financier 2009, qui aboutit sur un excédent de plus de 18,3 millions de francs !*

*Un excédent sur lequel nous reviendrons.*

*Permettez-nous tout d'abord de mettre en lumière quelques éléments qui nous semblent fondamentaux :*

- Depuis 11 ans les charges ont augmenté de CHF 37 millions soit 85 %. En parallèle, la population qui était en 1998 de 16'769 habitants est passée en 2009 à 19'745 soit une*

augmentation de 17,5%. Nous rappelons encore une fois que l'évolution des charges du personnel est beaucoup trop haute et qu'une meilleure gestion est nécessaire.

- Si nous étudions la répartition des revenus, nous remarquons que les personnes physiques rapportent CHF 58,3 millions, soit 59,24 % des revenus, les personnes morales, CHF 4,6 millions, soit 4,71%. C'est sur ces points que le conseil administratif va devoir faire attention. Il est probable que les chiffres seront à la baisse l'année prochaine, de gros contribuables ayant vu leurs bénéficiaires diminuer de moitié.

Mesdames et Messieurs, voici ce que les Démocrates-Chrétiens tenaient à vous dire par rapport au compte-rendu 2009.

Mais ce n'est pas tout.

Nous tenons également à nous exprimer sur l'excédent de CHF 18,3 millions.

Encore un résultat extraordinaire (8 millions en 2007, 21 millions en 2008) ... qui nous impose cette fois à prendre des mesures tout aussi extraordinaires !

Alors, comment allons-nous les utiliser ?

En gonflant encore et toujours notre administration communale ?

En subventionnant à tout-va, sans aucune cohérence ?

Non, le PDC pense que cet argent doit être utilisé durablement pour aider nos familles et nos emplois ; en un mot, ceux qui font vivre notre commune.

C'est la raison pour laquelle le PDC demande une fois de plus au Conseil Administratif d'utiliser cet excédent pour :

1. **Aider les familles**, en inscrivant au prochain budget une somme de CHF 200.- par enfant pour financer une activité sportive ou culturelle (motion PDC pendant devant le Conseil municipal).
2. **Aider les jeunes et les personnes âgées**, à rentrer dans la vie professionnelle pour les premiers et à offrir des prestations à la hauteur des besoins des seconds.

Dans l'immédiat, le PDC demande que le Conseil administratif prenne deux mesures pour:

1. **Protéger les entreprises** - qui vont au devant de gros problèmes de trésorerie, **en baissant la taxe professionnelle** qui est vouée à disparaître à terme.
2. **Diminuer le centime additionnel**. Ce qui permettra de mieux gérer le ménage communal.

Rendez-vous compte : plus de 5 millions de francs d'augmentation a été consacré aux charges du personnel en 4 ans, c'est beaucoup ; c'est beaucoup trop ! Il est absurde de poursuivre l'engagement de personnel, d'augmenter les charges et les dépenses. Car quand bien même les fonctionnaires carougeois font un excellent travail, rappelons-nous que la commune n'est pas une société de services et que les emplois communaux ne créent aucun revenu ! Et ceci, on peut le faire en stoppant une imposition trop importante, sans pour autant démanteler l'Etat - comme le laisse entendre certaines personnes qui aiment jeter l'argent public par la fenêtre.

Soyons solidaire.

Et oui en baissant le centime additionnel non seulement nous allégeons les charges des carougeois mais en plus grâce à la nouvelle péréquation des communes nous aiderons les autres communes qui n'ont pas la chance d'avoir une zone industrielle, de gros contribuables mais qui sont remplis de logements sociaux.

Baisse du centime = plus de solidarité car plus le centime est bas plus nous aidons les communes dans le besoin.

D'ailleurs certains diraient : pensons globalement agissons localement ou nettement mieux Au centre l'humain.

Les Démocrates-Chrétiens voteront ces comptes, en remerciant les employés de la Mairie pour l'excellent travail fourni, et notamment Monsieur Di Stefano, Chef comptable et son équipe.

Parti Démocrate-Chrétien

**Mme Molinari, au nom du groupe des Verts, lit la déclaration suivante :**

Avec un excédent de 18 millions, sur un budget de plus de 80 millions, la situation de Carouge est très positive et les comptes sont sains. Les charges ont été maîtrisées.

Nous tenons donc à remercier le Conseil administratif et les différents services communaux pour cette bonne gestion et à souligner la qualité de la tenue et de la présentation des comptes par le service financier, dirigé par M. Di Stefano.

Les comptes montrent que l'excellent résultat 2009 est dû, à hauteur de 12 millions, à une sous-estimation des recettes fiscales (de 7,6 millions pour les personnes physiques et morales et de 5 millions pour la taxe professionnelle). Cette énorme différence nous laisse songeurs et il est légitime de se demander s'il ne serait pas possible, au niveau cantonal, de mieux cerner les rentrées prévues.

Cependant, ce très bon résultat ne doit pas occulter le fait que les recettes dues pour l'impôt sur les personnes physiques, qui représente près de 60% de l'assiette fiscale, ont diminué de plus de 13 millions entre 2008 et 2009.

Aujourd'hui, près de 18% des revenus de l'impôt proviennent de la taxe professionnelle (contre 7% seulement en 2008). De 2008 à 2009 le revenu de la taxe professionnelle a augmenté de plus de 10 millions !

Considérant les difficultés rencontrées en 2009 par les PME et l'absence d'un accroissement significatif de leur nombre, il est évident que l'augmentation de la taxe professionnelle est due à l'arrivée de quelques très grosses entreprises, qui contribuent (et c'est une estimation, les données officielles étant inaccessibles au Conseil Municipal !) pour environ 90% de cet impôt. **Diminuer la taxe professionnelle**, comme certains partis ne manqueront pas de le demander, **reviendrait par conséquent à substantiellement avantager les très grosses entreprises, et non pas les PME.** A noter, de plus, que sans taxe professionnelle, une entreprise comme l'UBS, déficitaire en 2009, ne paierait aucun impôt, ce qui ne l'a pas empêchée d'offrir des bonus de plusieurs millions à ses cadres.

Par rapport aux conclusions de la majorité du CA, nous souhaitons rappeler que la fiscalité est définie sur la base des budgets, qui, par exemple, pour le budget 2010 présentait un tout petit excédent.

**Carouge : Fourmi ou Cigale?**

Pour les Verts il est évident que le débat ne peut se poser en ces termes. Grâce à ces excellents résultats, cette année encore, Carouge a la possibilité et le devoir de mettre en œuvre une véritable politique anticyclique, en planifiant les investissements nécessaires à long terme, notamment en lien avec le PAV, et en anticipant les besoins accrus de très nombreuses zones de la commune en équipements publics. Mais les investissements doivent être concrétisés ! En effet, en 2009, la part des investissements réalisés par rapport à ceux planifiés demeure, encore une fois, très faible (14 millions dépensés contre 25 planifiés).

**Il est également essentiel de poursuivre la réduction de la dette**, qui dépasse les 51 millions (soit 2600 francs par habitant), de manière **à préserver et même accroître la capacité d'investissement** de la commune par l'autofinancement et réduire les charges des emprunts (la charge de la dette représentant encore aujourd'hui 1,6 millions par an !).

Les comptes 2009, nous poussent à réaffirmer que, pour les Verts, les axes prioritaires de réflexion et d'intervention, en vue de l'élaboration du budget 2011 et suivants, doivent s'articuler autour des points suivants :

**1. Le lancement d'une réflexion concertée et participative sur les priorités d'investissement à long terme, tout particulièrement dans le secteur du PAV (Praille-Acacias-Vernets).** Nous soutenons **la création d'un fonds PAV pour les investissements** (logements sociaux et coopératives d'habitation) qui pourrait être développé de manière conjointe avec les communes de Genève et de Lancy.

**2. Le développement d'une politique d'appui, par un fonds de soutien aux rénovations d'immeubles favorisant les économies d'énergie et le développement durable**, comme déjà demandé lors des discussions en 2009. Carouge, Cité de l'énergie, doit appuyer ces habitant-e-s dans leurs efforts en ce sens. Ce fonds pourrait également être utilisé pour contribuer au financement d'activités novatrices dans le secteur de la mobilité.

**3. La mise en place d'un processus de concertation entre CM et CA sur les investissements et plus largement sur les grandes orientations du budget 2011 dès le mois de juin.**

**4. L'étude de la possibilité de redistribuer une partie de l'excédent 2009 de manière ciblée** (comme cela se fait en ville de Genève), par exemple par un appui supplémentaire au bénéficiaires de rentes complémentaires, aux *working poors* ? Et aux familles sur la base du RDU.

Voilà notre vision : Carouge, une fourmi prête à investir, comme une cigale, pour lutter contre la précarité, l'exclusion et à contribuer à ce que le développement durable se concrétise, résolument.

**M. Voignier, au nom du groupe Radical, lit la déclaration suivante :**

Après examen des CR 2009, le groupe radical se réjouit du résultat de l'exercice 2009 qui se boucle avec un excédent de plus de 18 millions, mais ne souhaite pas, partant qu'il s'agit ici de compte rendu, apporter des commentaires techniques mais engager la discussion sur le domaine politique.

En effet nous constatons clairement que les prévisions pour le moins pessimistes des représentants de l'alternative lors des présentations des budgets 2009, 2010 et 2011 n'ont à ce jour pas été confirmées.

Bien au contraire nos recettes, plus élevé de 17%, se confirment et se stabilisent. Quant à nos charges, leurs augmentations régulières et conséquentes depuis quelques années garantissent aux citoyennes et aux citoyens carougeois une qualité de vie très supérieure à la moyenne des communes genevoises.

En effet nos moyens actuels nous permettent d'engager d'importantes sommes pour nos investissements, ils nous aident aussi à poursuivre l'entretien de notre patrimoine, tout en préservant un fonctionnement des plus satisfaisants.

Nous pouvons nous targuer d'avoir un filet social que beaucoup nous envient. Notre action dans la petite enfance est également de très bonne qualité, nous assurons aussi une offre culturelle bien au-dessus de la moyenne de toutes les communes, nos dépenses de subven-

tion dans tous les domaines sont aussi très confortables, et malgré ceci, notre marge de manœuvre, notre excédent de recette, avoisine 50 millions pour les trois derniers exercices !

Ceci nous a permis de diminuer notre dette de manière importante, puisque celle-ci est passée en 10 ans de plus de 80 millions à moins 30 millions pour fin 2010 !

Fort de ce qui précède, le groupe radical souhaite soumettre à ce Conseil et à l'ensemble de la population carougeoise quelques pistes pour l'avenir de notre Commune.

Tout d'abord, contrairement à ce que certains prétendent, cette excellente situation économique est gérable à moyen et long termes il suffit de s'en donner les moyens. Nous devons en premier lieu maintenir notre équilibre économique et social en accueillant sur notre territoire des habitants provenant de toutes les couches sociales. Nous devons aussi préserver au maximum notre mixité entre habitations et activités, ce qui nous aidera à maintenir notre bonne assiette fiscale.

Nous devons aussi débattre de notre fiscalité en général : pourquoi ne pas faire bénéficier l'ensemble de nos contribuables de cette saine situation économique, comme nous l'avons d'ailleurs demandé par référendum ?

Comment gérer à termes l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle : ne devrions-nous pas, en prévision, réduire progressivement cet impôt ?

En diminuant le centime additionnel, nous nous laisserions par exemple une marge pour le réadapter le jour où la taxe professionnelle disparaîtra ?

Nous devons sortir de ce dogmatisme stérile et aborder ensemble les pistes financières qui nous permettront de garantir aux carougeoises et aux carougeois la meilleure qualité de vie possible, c'est notre devoir et notre responsabilité d'élus.

Nos remerciements vont au service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant la commission des finances, en particulier pour Messieurs Di Stefano et Nobs.

**M. Richard, au nom du groupe A Gauche Toute fait la déclaration suivante :**

Nous avons reçu des comptes très clairs et explicites. Nous tenons à remercier l'administration et particulièrement M. Di Stefano qui a eu l'immense patience de répondre à toutes nos questions avec précision lors des séances de commission.

Ces comptes montrent, à l'évidence, une gestion efficace et raisonnable même si, en partie par manque de force au service des Constructions, les investissements prévus sont de loin pas tous réalisés.

Nous nous réjouissons de la forte capacité financière de notre Commune qui lui permettra de faire face à tous les besoins de la population dans un futur proche. Nous savons tous les développements que nous pouvons imaginer pour Carouge tels que les crèches, le centre communal, les équipements sportifs et culturels qu'il faudra remanier, etc.

Nous continuons certes à regretter qu'un nombre croissant de tâches de voirie soient sous-traitées à des entreprises privées à un coût au moins équivalent à celui que nous payons jusque là et sans les conditions de travail et de salaire réservé aux employés municipaux. Nous reviendrons sur ces questions lors des discussions sur le budget 2011.

Par rapport à cette question des mauvaises prévisions, il tient à relever que les experts, les économistes qui se sont succédés tant dans les journaux, les médias, radio et autres ne sont



*pas issus des grands de l'alternative et s'il y a des gens qui ont prédit le pire, ils ne sont pas dans nos rangs.*

*En conclusion, notre groupe approuvera bien volontiers ces comptes et reprendra la discussion sur la fiscalité lors des discussions sur le budget 2011.*

**M. Gevisier, au nom du groupe U.D.C lit la déclaration suivante :**

*Approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009*

*Le Groupe U.D.C. a pris connaissance avec intérêt du compte-rendu 2009 et remercie sincèrement M. Marc Nobs, Conseiller administratif en charge des finances et M. Di Stefano, comptable et toute son équipe pour le travail accompli.*

*Il souligne le fait que la commune de Carouge surveille de très près le remboursement de la dette et tient ses engagements ; le groupe U.D.C. en est ravi. De plus, il est heureux de constater un boni de plus de CHF 18'332'000.—.*

*Cependant, au vu du compte rendu, le groupe U.D.C. constate que les frais de personnel sont toujours plus élevés et plus particulièrement en ce qui concerne le poste du personnel intérimaire. Il est d'avis qu'il faudrait plutôt privilégier le personnel à contrat fixe, au lieu de dépenser dans des contrats intérimaires qui, au final, coûtent toujours plus chers.*

*Le groupe U.D.C. pense là surtout à l'engagement de nouveaux agents de police municipale, qui pourraient œuvrer pendant la nuit, soit de minuit à 6h00 du matin. En effet, les habitants se sentent de moins en moins en sécurité dans notre bonne ville de Carouge et certains n'osent plus sortir, passé une heure quelque peu tardive.*

*Au vu des résultats obtenus, le groupe U.D.C. propose une baisse des impôts pour tous les habitants de Carouge, ainsi que la suppression pure et simple de la taxe professionnelle.*

*Pour terminer, le groupe U.D.C. souhaite une plus grande précision en ce qui concerne les postes de frais divers, ainsi qu'une surveillance plus accrue des fondations et des théâtres carougeois.*

*Je vous remercie de votre attention et le groupe U.D.C. approuvera ces comptes.*

**Le projet est approuvé à l'unanimité.**

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (28 oui)

**D É C I D E**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF 80'143'360.32 (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'915'000.—, soit net CHF 76'228'360.32) aux charges et de CHF 98'475'926.84 (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'915'000.—, soit net CHF 94'560'926.84) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 18'332'566.52.
3. D'approuver le compte d'investissement 2009, pour un montant de CHF 14'363'979.61 aux dépenses et de CHF 202'687.60 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 14'161'292.01.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 14'161'292.01 par l'autofinancement à raison de CHF 27'848'240.72 au moyen de la somme de CHF 9'515'674.20 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 18'332'566.52. L'excédent de financement s'élève à CHF 13'686'948.71.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 18'332'566.52 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant à l'actif un montant de CHF 226'829'974.72 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	87'451'240.01
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	139'378'734.71
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>CHF</b>	<b>226'829'974.72</b>

et au passif un montant de CHF 226'829'974.72 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20, 25)	CHF	6'208'923.66
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	51'588'304.83
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'134'881.27
- Provisions (nature 24)	CHF	19'393'414.93
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	5'028'249.20
- Fortune nette (nature 29)	CHF	143'476'200.83
<b>Total du passif</b>	<b>CHF</b>	<b>226'829'974.72</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2009 à	CHF	46'043'200.00
---	-----	---------------

**8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 50'000.— POUR LA REALISATION D'UN "PLAN GUIDE" ET D'UNE CHARTE D'AMENAGEMENT DES QUARTIERS EST DE CAROUGE, SITUEES ENTRE LA MORAINNE DE PINCHAT, L'ARVE, LE VIEUX-CAROUGE ET LA RUE DE LA FONTENETTE 138-2010 P**

M. Nobs fait une brève introduction puisque ce projet a déjà été pris en considération et voté avec la délibération 116-2009 qui couvre le même projet. Lors de la discussion en Conseil municipal, il a été souhaité qu'une étude complémentaire soit proposée pour étudier le rapport de distance et de volume dans le secteur du "plan guide Est" entre les immeubles de la cité Léopard et ceux de l'Îlot des Menuisiers. Nous avons demandé à notre mandataire de nous faire une offre complémentaire et il nous a proposé un montant de CHF 20'000.— pour compléter cette étude. Par contre, la commission de l'urbanisme de l'Etat de Genève a étudié le P.L.Q intitulé Carouge-Route de Veyrier, construction d'équipement publiques ou activités et logements et ils ont demandé une étude complémentaire pour une problématique de parking. Raison pour laquelle la somme de CHF 20'000.— est passée à CHF 50'000.—. En conclusion, il s'agit d'ouvrir un crédit de CHF 50'000.— et d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous les rubriques 79.331D2011

Le projet est pris en considération à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion :

Mme Molinari a une question suite à l'expérience faite avec la Charte du Vieux Carouge qui n'a pas été formellement votée. Elle souhaite savoir si le Conseil administratif a l'intention, avant la mise en œuvre cette charte, de la soumettre au vote du Conseil municipal.

M. Nobs répond que si c'est un souhait de l'ensemble du Conseil municipal, le Conseil administratif se pliera à cette volonté et soumettra au vote cette Charte d'aménagement.

Le Président demande à Mme Molinari si elle souhaite apporter un amendement à la délibération ou si un engagement, même informel du Conseil administratif suffit.

Mme Molinari pense que nous pouvons ajouter un point 4 au décide pour demander à ce que cette charte ainsi que le plan guide soient soumis formellement au vote du Conseil municipal.

M. Schmutz ne comprend pas cet amendement puisqu'au cours des discussions sur la charte d'aménagement du Vieux-Carouge, nous avons déjà demandé au Conseil administratif de soumettre ce document au vote du Conseil municipal. Dans le cas présent, nous parlons d'un crédit d'étude complémentaire sur Carouge Est. Il demande des explications à Mme Molinari.

Mme Molinari répond qu'effectivement on a déjà discuté de ce point. Cependant, ce n'est pas la première fois que nous avons une Charte d'aménagement qui engage des périmètres et des orientations plus générales. Au vu de l'expérience que nous avons eu, depuis le mois de novembre sur la Charte du Vieux Carouge, qui n'a pas été soumise au vote du Conseil municipal et pour laquelle elle a déposé dernièrement une motion ; elle pense qu'il serait souhaitable que nous ayons un engagement formel du Conseil administratif et encore mieux, qu'il soit formalisé.

Le Président propose de voter l'amendement de Mme Molinari qui consiste à rajouter ce point 4 au décide : *De soumettre la charte d'aménagement et le "plan guide" à l'approbation formelle du Conseil municipal.*

L'amendement est approuvé par 16 oui et 12 abstentions.

**La proposition ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.**

*Vu le projet de délibération 116-2009 pris en considération dans la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2009 ;*

*vu la décision du Conseil municipal de renvoyer ce dossier en commission d'urbanisme, le 28 janvier 2010 ;*

*vu la proposition d'amendement d'ajouter 1 point entre 1 et 2 qui dit :  
« de proposer un rapport de distance et de volume redimensionné et plus à échelle humaine dans le secteur actuellement occupé par la Cité Léopard et pour partie les « menuisiers » ;*

*vu que cet amendement a été approuvé par ladite commission par 24 oui et 1 abstention ;*

*vu la votation par le Conseil municipal de la délibération 116A-2009, comprenant l'amendement cité ci-dessus, dans sa séance du 18 février 2010, par 22 oui et 4 abstentions ;*

*vu que la commission d'urbanisme de l'Etat de Genève a étudié le PLQ N° 29'767, dossier intitulé : « Carouge - rte de Veyrier – constr. équip. public ou activ. et log. » dans sa séance du 15 avril 2010 ;*

*Considérant que celle-ci a entériné son préavis le 29 avril 2010, enjoignant le mandataire (Bureau d'architectes BASSI & CARELLA) à « chercher une solution plus adaptée » au vu de la « configuration complexe du parking souterrain, notamment son emprise souterraine peu adéquate compte tenu du parc existant en surface » ;*

*vu que cette demande complémentaire est intégrée dans l'offre du Bureau d'architectes BASSI & CARELLA ;*

*vu l'offre d'honoraires pour cette étude complémentaire par le Bureau d'architectes BASSI & CARELLA et sa récapitulation ci-jointes ;*

*conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal, à l'unanimité (28 oui)*

### **D É C I D E**

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 50'000.-- pour la réalisation d'un « Plan guide » et d'une charte d'aménagement des quartiers Est de Carouge situés entre la moraine de Pinchat, l'Arve, le Vieux-Carouge et la rue de la Fontenette.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir ces frais en deux annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.331 dès 2011.*

4. De soumettre la charte d'aménagement et le "plan guide" à l'approbation formelle du Conseil municipal.

9. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 22'000.— PERMETTANT, D'UNE PART, D'ETABLIR UN INVENTAIRE DES PLACES DE STATIONNEMENT MOTOS/VELOS ET, D'AUTRE PART, D'ETENDRE L'ENQUETE PARKINGS/PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA ZONE DE PINCHAT 140-2010 P**

M. Nobs explique que nous sommes dans le même cas de figure que la précédente, délibération puisqu'il s'agit d'un complément à la délibération 119-2009 qui a déjà été votée. Cette proposition demande l'ouverture d'un crédit de CHF 22'000. — pour compléter le crédit d'étude. C'est une demande qui a été faite par les commissaires lors de l'examen pour la prise en considération du projet 119-2009.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Paparou demande si le comptage concernera également les places de parking actuellement occupées par le corps enseignant du cycle de Pinchat où si cela concerne essentiellement le Chemin Poluzzi et les alentours du tennis club.

M. Nobs répond que les places occupées par les enseignants se trouvent sur le domaine public Communal et elles font partie intégrante de l'étude.

Mme Molinari rappelle que lors de la précédente discussion sur la première partie de cette étude, il avait été évoqué l'importance de tenir compte des parkings privés afin d'être à même d'évaluer la quantité totale de places de parc disponibles, tant en surface qu'en sous-sol. Une recommandation de la commission de l'urbanisme consistait à élargir l'étude en ce sens. Elle a compris que les zones de stationnement qui vont être analysées sont celles qui se trouvent en surface et elle souhaite savoir s'il est possible de prendre également en compte les places en sous-sol.

M. Nobs répond que les places en sous-sol feront partie de l'étude puisque Mme Molinari avait demandé, en son temps, qu'il soit fait un état des lieux des parkings carougeois. Nous considérons, effectivement, que les parkings en sous-sol font partie de l'étude.

Mme Molinari constate en page 2 du document que les zones de stationnement enquêtées considèrent seulement les places en surface. Si nous prenons pour exemple la Tambourine, il y a 5 places à durée illimitées, ce qui paraît peu pour cet endroit.

M. Nobs explique qu'il s'agit des places identifiées en surface. Par contre, il considère que nous devons tenir compte des places en sous-sol. Un inventaire des places disponibles comprend les places en sous-sol et à l'extérieur.

Mme Molinari propose d'ajouter un amendement dans le décide qui va dans ce sens là. Si nous faisons référence au document, les places en sous-sol ne sont pas comprises. Elle propose de rajouter dans le premier point du décide : *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 22'000.-- permettant de définir « l'état des lieux/étude parkings et places de stationnement à Carouge », sur le secteur de Pinchat, y compris les places de parking en sous-sol.*

Mme Stebler a voté la discussion immédiate pour ne plus perdre de temps parce que cela fait une dizaine d'années que nous en parlons et elle demande à M. Aebi si nous pouvons obtenir un calendrier pour réaliser et distribuer des macarons.

M. Nobs répond que part rapport aux communes voisines, nous nous retrouvons dans une situation où nous ne pouvons plus laisser le domaine carougeois accessible de ce cette manière, sinon nous allons nous retrouver avec l'ensemble des pendulaires du Canton sur notre territoire. Par contre, il est impératif dans le cadre de cette installation sur territoire carougeois qu'il y ait un contrôle quasi permanent de ces places. La Ville de Genève a sous-traité celui-ci à la fondation des parkings par un contrat de prestation pour la gestion des macarons. En tant que membres du Conseil de la fondation des parkings, il a sollicité le Président de l'A.C.G. Monsieur Mermoud, afin d'obtenir la possibilité d'organiser une réunion avec les communes concernées (Lancy, Plan-les-Ouates, Genève, Onex et Vernier) pour voir de quelle manière les communes vont s'engager pour la gestion de ce périmètre. Il est important de s'en préoccuper car la totalité des recettes des macarons est perçue par la Fondation des parkings dans la gestion du domaine public. Il semble que la Ville de Lancy a négocié une clause particulière mais c'est à vérifier puisque la loi cantonale des macarons est très claire sur le produit de leur vente.

M. Gevisier demande où se trouvent les places en sous-sol dans ce secteur, hormis les places privées. Il remarque que de plus en plus de pendulaires viennent stationner au Chemin Poluzzi et il est favorable à l'application des macarons pour contrôler le parcage.

M. Nobs répond que dans le périmètre dont fait allusion M. Gevisier il n'y a que des places privées en sous-sol mais elles font parties des places de parking sur la Commune. Le fait de compter ces places ne va pas causer de problèmes majeurs à leurs propriétaires puisqu'on les identifie pour avoir un état des lieux complet des places disponibles sur le territoire carougeois. De plus, elles ne sont pas secrètes puisqu'elles figurent dans toutes les autorisations de construire.

M. Morex fait remarquer à M. Nobs que le fait de comptabiliser des places privées en sous-sol fausse les calculs puisque ce ne sont pas des places mise à disposition des carougeois.

M. Nobs répond que l'étude précisera clairement la nature des places, c'est à dire le nombre de places en surface, de parkings publics en sous-sol, de places privées en sous-sols. Elles seront clairement identifiées et il est évident qu'il n'y a pas de volonté à mettre à disposition des places de parking en sous-sol du Chemin Charles-Poluzzi à la population carougeoise.

M. Richard ne veut pas se montrer pingre ou soupçonneux mais il souhaiterait comprendre la somme de CHF 22'000.—. Quel est le tarif B de la SIA, est-ce un tarif à l'heure ? Il imagine que c'est le tarif des ingénieurs pour le travail proprement dit d'interprétation des données, de cartes graphiques mais il ne pense pas que ce sont eux qui vont procéder au comptage. Ce travail doit être délégué à des personnes ne faisant pas partie du tarif SIA. Il ne comprend pas ce montant de CHF 10'000.— pour des personnes qui notent pendant une demi-heure des plaques minéralogiques. Ceci d'autant plus qu'il n'y a pas besoin d'être assermentés. Qu'est-ce que ce tarif SIA et comment est structuré le travail réel ?

M. Nobs répond que c'est une offre et non une facture. C'est une estimation de coûts qui sont liés à une estimation d'heures par rapport à un travail demandé. Il est indiqué que nous n'allons pas aller au delà des CHF 22'000.— prévus et si, toutefois, nous devons les dépasser, le temps serait décompté au tarif des normes SIA (société des ingénieurs et architectes) qui régit ce type de prestation. Il y a différents montants et il pense que dans le point 1 des prestations, ce ne sera pas des ingénieurs diplômés de L'EPFL ou l'EPFZ qui vont s'occuper de compter les places et voiture. Néanmoins, c'est un travail laborieux car il faut se rendre sur tous les parkings et tout vérifier.

M. Richard serait intéressé à avoir une estimation du nombre d'heures prévues parce qu'il est écrit que le comptage est sur 1 jour et même s'il y a 6-8 personnes, le montant de CHF 10'000.-- représente un nombre important d'heures de travail.

M. Nobs peut demander deux contre-offres à deux autres bureaux d'ingénieurs s'il le souhaite.

M. Richard ne veut pas de contre-offre mais il aimerait juste comprendre sur quelle base on articule ce chiffre alors qu'il y a eu CHF 68'000. — pour l'ensemble de Carouge. Ce montant de CHF 22'000.— pour un petit secteur avec une méthodologie claire et au point lui semble un peu disproportionné.

M. Nobs demande sous quelle forme et quel contexte il souhaite un apport d'éléments.

M. Richard souhaite connaître la nature de ce tarif SIA et une explication générale du nombre d'heures et du type de travail.

Le Président répond que cette information sera donnée ultérieurement lors d'un prochain Conseil municipal.

M. Maulini demande quelle est la technique pour aller découvrir le nombre de places en sous-sol chez les privés.

M. Nobs répond que ses informations figurent sur les plans des immeubles concernés. Par contre, ils n'indiquent pas si une voiture est déjà sur cette place. Nous pouvons aussi faire des estimations par rapport aux trajets.

M. Prod'hom explique que le tarif B veut dire tarif horaire et la norme SIA est de CHF 90.— pour un dessinateur, CHF 135.— pour un architecte technicien (ingénieur) et CHF 170.— pour un cadre. Si on fait une analyse de cette opération, il y aura peu près 8 personnes qui vont travailler au niveau du comptage et il pense que le montant indiqué prévoit le travail en sous-sol.

Ce sont des petits montants et il estime qu'il faut être cohérent, arrêter de poser des questions et aller de l'avant pour rapidement mettre en place ce système de macaron.

Mme Molinari précise qu'il ne s'agit pas de rajouter quelque chose mais elle pense qu'il s'agit d'un oubli quand le service technique a demandé une offre par rapport à l'aspect sous-sol.

M. Paparou pense qu'il faut donner quelques pistes de réflexion à ce bureau afin qu'il choisisse le bon jour pour effectuer ce comptage. Il faut un jour type qui corresponde bien à l'utilisation de ce chemin et de ce quartier et, par exemple, éviter le mercredi puisqu'il y a des leçons de tennis et l'analyse pourrait être faussée par les voitures qui viennent déposer les jeunes à cet endroit.

Le Président propose de voter l'amendement de Mme Molinari qui consiste à ajouter sur le point 1 : *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 22'000.-- permettant de définir « l'état des lieux/étude parkings et places de stationnement à Carouge », sur le secteur de Pinchat, y compris les places de parking en sous-sol.*

**L'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Le projet ainsi amendé est accepté à l'unanimité.**

*Vu le projet de délibération 119-2009 pris en considération dans la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2009 ;*

*vu la décision du Conseil municipal de renvoyer ce dossier en commission d'urbanisme, le 28 janvier 2010 ;*

*vu la demande de la commission d'élargir le périmètre de l'étude intitulée : « Stationnement – introduction au macaron », réalisée en 2006 par le Bureau RGR ingénieurs conseils en transports, au secteur de Pinchat ;*

*vu que cette demande n'a pas été considérée dans la délibération 119-2009 votée à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance le 18 février 2010 ;*

*vu l'offre d'honoraires du Bureau RGR ingénieurs conseils en transports pour cette prestation complémentaire avec sa récapitulation ci-jointes ;*

*conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité (28 oui)*

### **D É C I D E**

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 22'000.-- permettant de définir « l'état des lieux/étude parkings et places de stationnement à Carouge », sur le secteur de Pinchat, y compris les places de parking en sous-sol.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir ces frais en une annuité qui figurera au budget de fonctionnement dès 2011 sous la rubrique 62.331.*

#### **10. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LE REAMENAGEMENT DU SOUS-SOL DE L'ECOLE ENFANTINE DES PROMENADES SISE 24, BOULEVARD DES PROMENADES POUR L'EXTENSION DES ACTIVITES DU CLUB PUGILISTIQUE DE CAROUGE 141-2010 P**

M. Nobs fait une introduction commune pour les délibérations 141-2010 et 142-2010 parce qu'elles sont intimement liées puisqu'il s'agit de rocade de locaux mis à disposition d'une manière successive. Le Conseil administratif avait été sollicité par une motion que le Conseil municipal a prise en considération. Celle-ci visait à mettre à disposition de nouveaux locaux pour le club pugilistique de Carouge ou rechercher le moyen d'augmenter les m2 en surface du club. Suite à cette motion, notre service de Constructions et aménagements a fait des recherches et lorsque nous avons mis à disposition la Maison de quartier de l'espace de vie infantine des Grands Hutins, nous avons trouvé un accord avec les utilisateurs de l'ancien centre de Loisirs. Celui-ci résidait dans le fait que nous les autorisons à délocaliser une partie de leurs activités, c'est-à-dire le labo photo et l'atelier de poterie sur le plateau de Pinchat, proche de la maison de quartier. Partant de là, nous pouvons mettre à disposition des locaux complémentaires pour le club pugilistique qui occupait déjà une partie des locaux adjacents au centre de loisirs. Dans les locaux prévus pour accueillir la poterie et le labo photo, nous avons délocalisé l'école de la musique municipale sur la Tambourine pour récupérer l'abri de la protection civile qui se trouve à la salle des fêtes et dans lequel la musique donnait ses



cours. Nous avons proposé aux responsables de la musique municipale de pratiquer leurs activités dans le rez inférieur de la maison du Rondeau, ce qu'ils ont accepté.

La finalisation de ses négociations donne le résultat suivant :

- Le club pugilistique peut s'étendre dans une partie du centre de loisirs où se trouvait le labo photo et la poterie.
- La poterie et le labo photo montent dans les locaux utilisés actuellement par la musique municipale à la Tambourine.
- La musique municipale descend dans le rez inférieur du bâtiment du Rondeau.

La délibération 141-2010 vise au réaménagement du sous-sol de l'école enfantine des Promenades au 24 bd des Promenades pour l'extension des activités du Club pugilistique de Carouge.

La délibération 142-2010 vise à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement des locaux de la musique municipale de Carouge au sous-sol du bâtiment du Rondeau et l'aménagement des locaux pour la maison de quartier de Carouge au sous-sol de l'école de la Tambourine.

Ces deux délibérations couvrent l'ensemble des rocares qui viennent d'être expliquées.

Il y a une notion d'urgence, en tout cas pour la délibération 141-2010 puisque nous souhaiterions engager les travaux importants et de reprise en sous-œuvre dans les sous-sol durant l'été prochain afin de ne pas gêner l'enseignement de l'école des Promenades.

M. Vout demande à M. Nobs ce que vont devenir les locaux de la musique qui se trouvent à la salle des fêtes.

M. Nobs répond qu'il ne s'agit pas des locaux de la musique municipale mais de l'école de la musique municipale qui se trouvent à côté des locaux dont fait référence M. Vout. Ce sont ceux-ci que nous souhaitons délocaliser car il nous a été demandé de mettre l'abri pc à disposition de l'hospice général pour l'accueil de réfugiés potentiels.

M. Montessuit constate qu'il y a 2 délibérations pour 3 actions, est-ce que la volonté de lier les deux dernières est due à l'urgence de la première délibération. Pourquoi sur ces trois objets il y en a un tout seul et 2 ensembles ?

M. Nobs explique que les travaux pour le local du club de boxe sont plus compliqués. De plus, on ne peut pas installer la Poterie tant que la musique municipale n'est pas délocalisée. La délibération la plus urgente est la 142-2010, sinon nous ne pouvons pas faire les travaux de la 141-2010.

M. Monney demande à M. Nobs pour quelle raison nous devons voter en urgence ces projets. Il a bien compris qu'ils doivent être exécutés pendant juillet et août mais pourquoi n'ont-ils pas été présentés plus tôt ? Nous allons voter un budget de plus de CHF 2'000'000. — dans l'urgence et il trouve que c'est une situation gênante.

M. Nobs le comprend bien mais il nous est déjà arrivé de présenter des dossiers dans l'urgence. Dans le cas présent, nous sommes tributaires de toute la procédure qui a été engagée en amont. La maison de quartier n'a pas été ouverte il y a deux ans et quand l'hospice général a voulu récupérer des locaux et nous a donné un mois pour les libérer, nous n'avons pas eu le temps de réfléchir.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

M. Morex propose la discussion immédiate.

**La discussion immédiate est refusée par 12 oui et 15 non et le projet est renvoyé en commission des travaux.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Richard connaît et respecte les besoins des uns et des autres mais il a un soucis par rapport à ce qui a été voté ultérieurement, à savoir, le projet d'étude pour la transformation de l'école enfantine et la surélévation qui prévoit une reprise importante au sous-sol dans le gros œuvre. Il ne sait pas si c'est le même architecte qui est mandaté mais il pense qu'il faut étudier et vérifier la compatibilité de ce qui va peut-être fait en urgence cet été et ce qui se fera plus tardivement quand l'ensemble du bâtiment sera repris. Il n'est pas certain que si on ajoute un, voire deux étages qu'il n'y ait pas d'incidence dans le gros œuvre en sous-sol. Il n'est pas technicien mais il peut y avoir une interdépendance entre les deux dossiers et il demande à ce que la commission vérifie qu'il y ait une bonne corrélation pour que les travaux ne se fassent pas en deux fois.

M. Nobs rassure M. Richard car il n'y a pas d'interdépendance entre les deux dossiers puisque la structure elle-même dans la reprise en sous-œuvre pour rajouter deux niveau sur l'école actuelle prévoit des travaux beaucoup trop conséquent. Dans les termes du règlement du concours pour la surélévation, il est prévu de diriger les concurrents vers une surélévation indépendante de la structure actuelle du bâtiment. C'est une pratique courante, qui consiste en une surélévation autoportante où le bâtiment est posé sur une structure portante indépendante.

Le Président rappelle que nous sommes dans un tour de pré-consultation, il a exceptionnellement donné la parole à M. Nobs mais il ne veut pas qu'il soit répondu aux préoccupations de chacun. Les réponses aux questions auront lieu lors de la commission des travaux.

M. Gevisier rappelle que l'urgence des travaux est due aux vacances scolaires. Il insiste aussi sur le fait que le club pugilistique compte plus de 300 membres actifs dont un tiers de femmes. Il recommande à la commission de tenir compte de cette notion d'urgence parce que le club est vraiment à l'étroit et doit refuser des membres.

M. Monney propose que la commission se déroule au bâtiment du Rondeau puisque les commissaires n'ont pas encore pu voir les derniers travaux qui y ont été effectués.

M. Prod'hom relève qu'il y a 25 % d'estimatifs dans le budget. S'il est accepté par la commission, il recommande une attention particulière afin qu'il n'y ait pas de dépassements budgétaires. Il faudrait éventuellement envisager une forfaitisation de manière à ce que l'on ne rencontre pas les mêmes problèmes que nous avons eus avec d'autres bâtiments historiquement communaux.

M. Baertschi souhaite qu'il soit apporté en commission des précisions sur le choix des mandataires. Il espère, comme la règle le veut, que ceux-ci aient leurs bureaux à Carouge. Il est également important de savoir si nous sommes bien dans le cadre des AIMP.

M. Voignier attire l'attention sur le fait que si la commission des travaux est prévue tardivement, ceux-ci vont gêner le système scolaire, c'est à dire les enseignants et les élèves. Il serait souhaitable de prendre des décisions rapidement et d'agender cette commission à très court termes.

M. Nobs précise qu'en partant du principe que ce projet de délibération est renvoyé en commission et que le Conseil municipal du 27 mai ne prévoit pas de délibérations, elle reviendra au Conseil municipal du 24 juin 2010. De toute façon, il est inenvisageable d'imaginer que les travaux vont se réaliser durant l'été prochain en raison du délai référendaire et l'arrêté

du Conseil d'Etat. Nous verrons s'il est possible de trouver une solution durant les vacances de Noël mais comme en général les entreprises ne travaillent pas durant cette période, ils risquent d'être reportés à l'été prochain.

M. Buchs signale que le règlement ne précise pas que lors de la séance où nous désignons le Président et le bureau, nous ne pouvons pas ajouter de délibération. Cela ne s'applique qu'en cas de séance extraordinaire. Il est seulement dit dans la loi que la séance doit précéder le premier juin et nous pouvons parfaitement ajouter ce sujet le 27 mai 2010.

Le Président rappelle qu'il a toujours été de coutume de ne pas ajouter des sujets qui seraient débattu politiquement lors de la séance pour l'élection du bureau. Il est d'accord d'inclure ce point à l'ordre du jour du 27 mai 2010 pour autant qu'il y ait un préavis unanime qui demande d'approuver ce projet sans discussions politiques. Si nous commençons à remplir l'ordre du jour du 27 mai et que chaque parti vienne avec ses propositions urgentes, il faudra agender un nouveau Conseil municipal pour les élections. Nous verrons le résultat de la commission des travaux et si, il y a effectivement une urgence à mettre ce point à l'ordre du jour pour le voter, cela ne pose pas de problème, pour autant que tout le monde s'engage à ne pas ouvrir un débat trop nourrit politiquement qui ferait durer la soirée.

Mme Donnet fait remarquer qu'il y a une dizaine d'années, il avait été décidé que l'ordre du jour des élections y était essentiellement dédié car cette séance était suivie de la garden-party. Etant donné qu'elle n'est pas prévue cette année, nous pourrions peut-être mettre ces points à l'ordre du jour du 27 mai 2010.

Le Président confirme la justesse des propos de Mme Donnet et réaffirme que cela ne lui pose pas de problème de mettre ces points à l'ordre du jour pour autant que l'on n'ouvre pas le débat. Il souligne qu'il a eu des demandes pour d'autres points et le Conseil municipal du 27 mai 2010 a été agendé séparément des autres pour être réservé à l'élection du bureau. Nous pouvons aussi prévoir une séance extraordinaire au début du mois de juin pour faire voter certains projets urgents. Si ces délibérations doivent être à l'ordre du jour du 27 mai 2010, il demande à ce qu'il n'y ait pas de débats.

**11. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR LA MUSIQUE MUNICIPALE DE CAROUGE AU SOUS-SOL DU BATIMENT DU RONDEAU SIS 28, BOULEVARD DES PROMENADES ET DE L'AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA MAISON DE QUARTIER DE CAROUGE AU SOUS-SOL DE L'ECOLE DE LA TAMBOURINE SISE 37, RUE DE LA TAMBOURINE 142-2010 P**

M. Nobs a déjà fait son introduction et n'a rien à ajouter.

**Le projet est pris en considération à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Buchs souhaite que les commissaires étudient les possibilités de synergies entre la poterie et la Fondation bruckner.

Mme De Haller précise à M. Buchs que la fondation Bruckner œuvre pour la promotion de la céramique mais ne propose pas d'atelier pour les enfants. Sa mission est de promouvoir la céramique auprès de professionnel ou quasi professionnel et elle ne fait pas concurrence à des personnes qui donneraient des cours pour enfants.

M. Montessuit souhaite que les commissaires réfléchissent au fait de scinder ce projet en deux délibérations distinctes.

M. Voignier souhaite que cette délibération soit traitée de la même façon que la 141-2010 et qu'elle revienne en Conseil municipal le 27 mai 2010.

**12. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU FINANCEMENT DES MANIFESTATIONS DESTINEES A CELEBRER LE 225<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CAROUGE 143-2010 P**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du 27 mai 2010, de sorte que l'ensemble des postes au budget prévisionnel puissent figurer dans le projet de délibération.

**13. PROJETS DE DELIBERATIONS**

Il n'y en a pas

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Le Président a reçu une proposition individuelle de Mme Budry.

La secrétaire la lit :

**Solutions locales pour un désordre global**

*"Suite à l'échec du Sommet de Copenhague sur le changement climatique, qui n'a pu arriver à des accords valables entre Etats, c'est maintenant au niveau local que des mesures concrètes doivent être pensées et organisées pour sauvegarder l'environnement.*

*Les communes peuvent agir, notamment sur les changements d'habitudes, en matière de mobilité, d'économies d'énergie et d'alimentation. La commune de Carouge agit déjà en créant des pistes cyclables et en programmant toutes sortes d'économies d'énergie et nous nous en réjouissons.*

*Etant donné la tradition et la richesse carougeoises en matière de restauration, nous proposons au CA de confier à la déléguée à l'Agenda 21 le soin de mettre sur pied de nouvelles actions en faveur d'une nourriture plus ancrée dans une économie de proximité.*

*Sans brusquer les habitudes, la commune pourrait inciter les restaurants de Carouge à offrir une nourriture moins carnée et plus saine, produite localement par les agriculteurs et agricultrices du canton de Genève et de Suisse.*

*Cette promotion pourrait se faire sous forme de :*

- *Distribution régulière de prospectus explicatifs,*
- *Ventes de produits locaux biologiques, subventionnés par la commune,*
- *Organisation de démonstrations de cuisine végétarienne,*
- *Organisation d'une journée végétarienne et bio, comme l'a fait, par exemple, la Ville de Gand en Belgique,*
- *Etc.*

*De plus, les buffets et repas organisés par la commune pourraient être les premiers à offrir des alternatives végétariennes, des fruits et légumes biologiques locaux, respectant le rythme des saisons.*

Maryelle Budry  
AGT"

## 15. MOTIONS

### **Le Président a reçu 4 motions :**

Première motion ; M. Monney souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour

Le Président précise que cette motion est issue de la résolution qui a été votée au dernier Conseil municipal. Après enquête auprès du service de la surveillance des communes, il s'avère que la résolution est une déclaration du Conseil municipal, selon l'article 29 du règlement sur un objet déterminé qui n'entraîne aucun effet législatif et, de ce fait, la définition de motion tel que rédigé dans le règlement se rapproche plus du type de demande que le Conseil municipal souhaite faire dans le cas présent, voire la proposition individuelle.

Suite à cet avis qui a été communiqué aux initiants, il a été décidé de représenter cette résolution sous forme de motion.

Vu qu'elle est portée à l'ordre du jour il en donne lecture à la secrétaire :

### **1. Pour plus de transparence sur les mandats attribués par le Conseil administratif à des tiers**

#### **"Considérant :**

- *Que des Conseillers municipaux demandent depuis plusieurs années, lors des discussions sur le budget, la convocation d'une commission consacrée au mode d'attribution des mandats à des tiers qui ne concernent pas les délibérations.*
- *Que les Conseillers municipaux n'ont aucune information sur la manière dont sont attribués les mandats, sur le type de procédure, sur les critères d'adjudications, sur la problématique de la sous-traitance et du respect des conventions collectives en vigueur pour certains mandats donnés à des tiers.*
- *Que le conseil administratif a tendance à vouloir externaliser de plus en plus certaines tâches dévolues précédemment au service public*
- *Que les frais de nettoyage à des tiers ont doublé depuis deux ans avec un montant pour 2010 qui s'élève à plus d'un million de francs sans qu'aucune information ne soit fournie au Conseil municipal sur la façon dont sont attribués ces mandats.*

#### **Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de :**

- *Convoquer une commission plénière qui sera consacrée à une information sur les types de procédure utilisés par notre commune pour adjuger des mandats à des tiers.*
- *Fournir au Conseillers municipaux lors de cette commission un tableau avec une liste exhaustive de tous les mandats supérieurs à CHF 20'000.— que la commune adjuge aux entreprises, aux architectes, aux ingénieurs, aux courtiers en assurance, etc.*
- *De préciser sur le tableau, le nom des mandataires, des entreprises et des sociétés, le type de procédure utilisé, les critères choisis et les montants adjugés, sauf pour les mandats concernant les délibérations.*
- *De spécifier sur le tableau la nature du mandat, soit s'il s'agit de taches ponctuelles récurrentes où permanentes et pour quelles durée sont attribués les mandats*

*Le Parti socialiste, le groupe des Verts, le groupe A.G.T."*

**La motion est prise en considération par 19 oui, 2 non et 6 abstentions.**

En préambule, le Président souhaite, si possible, ne pas réitérer les débats qui ont eu lieu il y a un mois sur le même sujet sauf s'il y a de nouveaux éléments.

M. Morex ne veut pas être sarcastique mais il adresse les propos suivants à l'attention du Président : "si, lors de la dernière séance vous aviez écouté les avis exacts des personnes qui vous avaient conseillées de rejeter cette résolution parce qu'elle ne correspondait pas au règlement et que celui-ci aurait été appliqué immédiatement comme vous aviez le droit de le faire, vous auriez dû l'annuler purement et simplement et ne pas faire perdre du temps à l'administration pendant plus de trois semaines et d'abreuver les Conseillers municipaux de multiples courriels dont nous n'avons que faire".

Le Président répond que M. Morex pourra agir de la sorte lorsqu'il sera Président.

M. Morex rétorque que c'est déjà fait.

Le Président rappelle que pour l'instant c'est lui qui prend les décisions.

**La motion est acceptée par 15 oui, 11 non et une abstention.**

2<sup>ème</sup> motion :

Deuxième motion ; M. Buchs souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour

La secrétaire la lit :

## **2. Circulation des trams au Rondeau de Carouge**

### **"Considérants :**

- *Sachant que l'augmentation du trafic automobile au Rondeau de Carouge provoque des bouchons se répercutant d'une façon importante en amont de ce carrefour.*
- *Sachant que les transports publics subissent des retards importants et ne peuvent plus jouer leur rôle de transports de substitution.*
- *Sachant que les usagers des deux roues risquent leur vie en regard de la densité et de la diversité du trafic.*
- *Sachant que la construction de logements au lieu dit "Vigne Rouge" va provoquer une augmentation des nuisances.*
- *Sachant que l'accès à la nouvelle école primaire de la Vigne Rouge sera problématique et dangereux.*
- *Sachant qu'il est impératif de fluidifier le trafic afin de limiter les blocages des véhicules automobiles devenant ainsi très polluants.*
- *Sachant que les TPG souhaitent utiliser la boucle du Rondeau pour pouvoir faire demi-tour aux trams pendant la durée des travaux du CEVA qui dureront 7 ans minimum bloquant ainsi toute évolution dans ce secteur.*

**Le PDC demande au Conseil Administratif, d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour exiger l'abandon de l'utilisation de la boucle du Rondeau en demandant aux TPG d'utiliser des rames bidirectionnelles, afin de pouvoir rapidement débiter les travaux dans ce secteur, sans attendre la fin des travaux du CEVA.**

Le PDC"

M. Schmutz explique qu'avant la prise en considération de cette motion et pour lui permettre de se déterminer sur celle-ci, il souhaite savoir s'il y a de nouveaux éléments par rapport à la situation suite aux dernières explications très précises de M. Nobs sur les intentions de l'Etat et des T.P.G. quant à l'utilisation de cette boucle.

M. Nobs répond que lorsqu'il a fait référence de la séance de jeudi dernier avec le Conseil d'Etat, il a été évoqué cette problématique de la boucle du Rondeau puisque l'Etat engage des travaux importants sur la route de Drize, qui est une route Cantonale. Ces travaux concernent toute la partie sur la route de Drize mais arrivé au niveau du Rondeau, plus rien n'est prévu parce que la boucle du Rondeau n'est toujours pas disponible à être aménagée tel que prévu dans le concours. Nous avons fait référence de cette problématique auprès de Mme Kunzler et d'une manière ferme, pour eux, il est inenvisageable de pouvoir céder cette boucle du Rondeau avant la fin du chantier du CEVA parce que les trams ne sont pas bidirectionnels sur la ligne 12 et ils ne peuvent pas aller tourner dans le dépôt du Bachet. De ce fait, ils sont obligés d'aller tourner à la boucle du Rondeau. Il tient à rappeler qu'en 1996-97, il y avait eu une opposition de la Ville de Carouge quant à la procédure d'approbation des plans des lignes 15 et 17. La boucle du Rondeau avait été négociée par les autorités carougeoises de l'époque dans le cadre de cette procédure et le recours avait été retiré pour autant que la boucle du Rondeau revienne à la Ville de Carouge à l'issue de la construction des lignes 15 et 17. Nous sommes en possession de ce document et aujourd'hui, nous pourrions faire valoir légalement la mise à disposition de cette boucle puisque les travaux qui y étaient liés ont été exécutés. Par contre, il y a une problématique évidente avec le CEVA dans le fait que nous allons devoir maintenir cette boucle tant qu'ils n'auront pas la possibilité de tourner au Bachet.

M. Schmutz estime que cette motion ne sert à rien et il ne votera pas la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 18 oui, 7 non et 2 abstentions.**

M. Buchs demande la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion immédiate :

M. Morex pense que cette motion est pleine de bonnes intentions mais comme on vient de nous l'expliquer, les trams bidirectionnels sont utilisés essentiellement pour les lignes 16 et 18 qui vont à Meyrin sans passer par Carouge. Le Canton de Genève n'est pas doté d'un nombre infini de tram bidirectionnels, raisons pour laquelle les lignes 12 et 13 qui passent à Carouge ne sont jamais ou très rarement desservies par ce type de trams. Cette motion ne sert à rien mais par contre, nous pourrions peut-être envisager un avenir moins sombre dans le sens où effectivement les travaux du CEVA vont durer 6 ans mais la problématique de la boucle du Rondeau n'aura lieu que durant la durée de la construction de la gare du Bachet. Si, comme cela a été relaté dans les journaux d'hier, tous les travaux vont commencer en même temps, nous pouvons imaginer que la construction de ladite gare sera terminée bien avant 6 ans et nous aurons cette boucle à disposition.

Raisons pour lesquelles, les libéraux ne voteront pas cette motion.

M. Buchs souhaite apporter des précisions sur la raison du dépôt de cette motion. Le concours du Rondeau a été fait depuis longtemps et cela fait de nombreuses années qu'il y a des problèmes et qu'on nous affirme ne rien pouvoir faire parce que les trams devront y tourner lors des travaux du CEVA. En ce qui concerne les trams bidirectionnels, il prend autant le tram que M. Morex et essentiellement les trams bidirectionnels des lignes 12, 14 ou 15 qui passent à Carouge. Souvent, c'est le 15 qui n'est pas bidirectionnel et il fait remarquer que la Commune de Bernex a réussi à obtenir des trams bidirectionnels parce qu'ils ne voulaient pas de boucle sur leur Commune. Nous pouvions depuis longtemps essayer de trouver une solution et nous n'allons pas continuer à attendre plusieurs années car personne ne sait le temps que dureront les travaux du CEVA. Maintenant, la situation au Rondeau est scandaleuse et nous ne pouvons pas laisser cet état de fait sans prendre des décisions. La Commune de Carouge a le droit de

dire que ce n'est pas les T.P.G. qui décident de ce qui se passe chez elle au niveau de la circulation.

M. Montessuit pense que cette motion n'est pas forcément la plus efficace qui puisse être. Cependant, il est édifiant de constater que la Ville de Carouge a une "créance" de la part du Canton qui ne sera jamais honorée et cela nous rappelle d'autres situations pour lesquelles nous pouvons avoir des craintes. Cela étant, il pense qu'il est important de faire quelque chose pour cette boucle du Rondeau, pas forcément pour le trafic de transit puisque ce ne sont pas des modifications au Rondeau qui vont diminuer la quantité de trafic mais pour la sécurité du trafic. Comme l'a évoqué M. Nobs, il va y avoir de nouvelles pistes cyclables et de nouveaux éléments sur la route de Drize et ceux-ci ne vaudront rien si on ne fait rien pour ce Rondeau dont le trafic est déjà catastrophique.

M. Baertschi trouve que le PDC n'a peut-être pas la réponse mais il pose une bonne question et personnellement il est d'accord pour une entrée en matière. Il nous soumet deux éléments de rappel :

- Dans le cadre de Grange-Collomb nous avons vu en 1994, lors de l'adoption du PLQ, il était déjà prévu que la boucle du Rondeau devienne un carrefour, donc, nous pourrions déjà faire sauter ce verrou.
- Les riverains en ont vraiment assez de ces convois ininterrompus. Il y a quelque temps, cette situation nous avait amené à proposer une autre boucle partant sur les Promenades mais les TPG ne veulent pas en entendre parler.

Quand il entend nos discussions de ce soir, il se demande si la solution n'est pas là, qu'il faudrait relancer cette affaire et que la Commune s'engage avec une autre motion, résolution ou délibération qui proposerait un circuit passant par les Promenades, la rue du Pont-Neuf, etc, pour desservir la zone du PAV et permettre un effet de boucle. Si nous en avons la volonté, cela ne prendrait pas plus de deux ans pour le concrétiser.

M. Schmutz est très intéressé au monde du tram et il n'est pas le seul autour de cette table. Il tient à préciser que si la motion des PDC vise à fluidifier le trafic TPG, c'est une ineptie que de dire que les trams peuvent se passer de la boucle. Il y a plus de quarante motrices à l'heure actuelle qui ne sont pas bidirectionnelles et à mi-vie puisqu'elles ont 25 ans de moyenne d'âge et, de ce fait elles vont être utilisées encore pendant 25 ans. Les TPG construisent des lignes sur Meyrin et Bernex en renonçant à l'équipement de boucles parce que cela prend beaucoup de terrain, c'est difficile à réaliser et techniquement cela ne servira à plus rien dans le futur puisque tous les nouveaux véhicules sont bidirectionnels. Les lignes qui traversent Carouge en direction de Moillesullaz et des Nations sont équipées de motrices qui ne sont pas bidirectionnelles. Il n'y a pas d'aménagements sur cette ligne entre le Rondeau et le Bachet dit "en tiroir" qui permet aux motrices bidirectionnelles arrivant en bout de parcours de croiser, changer de ligne et repartir dans l'autre sens. Ces aménagements existent uniquement sur les lignes pour les rebroussements d'urgence. Il imagine difficilement qu'on construise provisoirement ce type d'aménagement, ceci d'autant plus qu'il faudrait le faire en dehors des lignes de circulations, faute de quoi, l'entier du réseau ne fonctionnerait plus. C'est un leurre qu'à l'heure actuelle on puisse réaliser ce type de travaux sur cette ligne.

**La motion est refusée par 10 oui, 14 non et 3 abstentions**

Troisième motion ; M. Buchs souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour



### **3. Dédommagement des commerçants**

#### **"ConsidéranTs :**

- *Sachant, que depuis des mois, des travaux sont entrepris dans le Vieux-Carouge.*
- *Sachant que le concept de zone 20 km à l'heure associé à la suppression des trottoirs nécessite une refonte complète de certains axes.*
- *Sachant que la rue Jacques-Dalphin est en chantier depuis une longue période déjà et que les travaux sur cette rue ne sont pas terminés.*
- *Sachant que d'autres rues vont, dans en avenir proche, être également en travaux.*
- *Sachant que les commerçants constatent une baisse de leur chiffre d'affaire liée à ces nuisances.*

**Le PDC demande, au Conseil Administratif, d'étudier une procédure de dédommagement sur le même mode que celle mise en place par l'Etat de Genève pour le chantier du tram 14 ou du tram allant à Bernex.**

Le PDC"

**La prise en considération est acceptée par 17 oui et 10 non.**

M. Buchs demande la discussion immédiate.

M. Aebi informe les Conseillers municipaux que le Conseil administratif s'est déjà penché sur cette problématique lors d'une séance le 14 avril dernier et a mandaté un avocat afin qu'il étudie les possibilités de dédommagements et se renseigne sur ce qui s'est fait à l'Etat de Genève et à Sion puisque ceux-ci ont réalisé les mêmes aménagements que Carouge.

M. Schmutz voulait proposer un renvoi en commission des finances car la moindre des choses serait qu'on nous explique le principe quant à un éventuel dédommagement et qu'on en chiffre le coût.

Le Président est désolé car il n'avait pas vu que M. Schmutz avait levé la main et il met au vote sa proposition qui consiste en un renvoi en commission des finances.

M. Morex n'est pas d'accord puisque la discussion immédiate a été acceptée.

Le Président répond qu'il prend cette décision parce que les membres ont vu M. Schmutz lever la main.

**Le renvoi en commission des finances est accepté par 22 oui, 3 non et 2 abstentions.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Gevisier nous informe qu'une pétition circule à Carouge sur ce sujet.

Mme Lammar pense que lors de cette commission, il serait judicieux d'entendre l'avocat qui a été mandaté pour savoir sur quelle base légale nous pourrions, le cas échéant, dédommager

les commerçants. Il serait également important de connaître les éventuels doublons comme par exemple, les réductions de loyer pour les propriétaires d'immeubles.

Mme Molinari souhaiterait savoir si des précédents existent sur la Commune ou ailleurs pour des travaux de ce type.

M. Baerstchi fait écho à ce que vient de dire Mme Molinari puisque la situation s'est déjà présentée en Ville de Genève, dans certaines rues. A l'époque, la question s'était également posée à la place de l'octroi lors de la construction du parking souterrain. Les travaux ont duré plusieurs mois et le petit commerce de tabac a périclité. Il ne sait pas quelle est notre marge d'action mais c'est une bonne question car véritablement les petits commerçants peuvent subir les conséquences de cette situation. Maintenant, quant à savoir ce que nous pouvons faire avec le principe de l'égalité de traitement, cela relève du domaine juridique.

Mme Stebler demande que la commission se renseigne pour savoir si les commerçants ont des assurances perte de gains. Elle trouve délicat d'indemniser les commerçants alors que ce sont des travaux d'intérêt public et lorsqu'ils seront terminés, tout le monde sera gagnant, tant la communauté que les petits commerçants et cela apportera une plus-value sur la qualité de vie. Il faudra que la commission démontre la plus-value environnementale à long terme.

M. Buchs demande l'audition des personnes qui se sont occupées des deux chantiers des trams. Ils ont mis au point un système de dédommagements extrêmement simple et efficace, qui à, de plus, l'avantage de facilement démontrer si un commerçant a perdu de l'argent en raison des travaux.

M. Richard souhaite que les commissaires se penchent sur d'éventuelles différences entre le traitement qui serait offert aux petits commerçants et aux habitants qui ont tout autant souffert et souffrent encore du chantier. Ils savent que c'est pour le bien public et le tolère mais il y a énormément d'habitants qui en pâtissent et ne seront pas indemnisés. Il demande à ce que les commissaires fassent attention à ne pas créer des différences de traitements.

Quatrième motion ; Mme Molinari souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour

#### **4. Pour une vraie sécurité grâce à une politique de proximité**

*"Vu que l'utilité des caméras de surveillance n'est de loin pas démontrée et que, dans tous les cas, elles ne sauraient à elles seules résoudre les problèmes liés aux incivilités et à la délinquance ;*

*Vu que la sécurité ne peut être envisagée que comme intégrée à la gestion globale de la cité ;*

*Vu que les expériences pilotes carougeoises de renforcement de la présence humaine dans les secteurs sensibles ont montré des résultats encourageants ;*

*Vu la nécessité de mettre en place des mesures de proximité (présence accrue sur le terrain) et d'accroître le dialogue avec la population carougeoise en matière de sécurité, mesures qui se sont avérées extrêmement concluantes et efficaces dans d'autres communes et villes (par exemple Lyon) ;*

*Vu qu'aucunes données statistiques fiables concernant la délinquance et les incivilités à Carouge n'ont été fournies ;*

#### **Le Conseil municipal demande au Conseil administratif**

1. *De fournir au Conseil municipal des statistiques fiables et détaillées des cas de délinquance et d'incivilité enregistrés sur le territoire de la commune sur les 12 derniers mois*

- en différenciant les questions d'incivilité d'autres touchant aux déprédations matérielles, voire des atteintes aux personnes ;
2. D'étudier les possibilités de renforcer la présence des gardiens de l'ordre sur Carouge, soit par exemple :
    - a. en procédant immédiatement et de manière proactive au recrutement des Agents de Police Municipale prévus au budget 2010
    - b. en organisant avec la police cantonale et le APM une présence accrue à pieds dans les rues et aux heures les plus sensibles ;
    - c. en reconduisant l'expérience menée en 2009 en collaboration avec les APM et les TSHM de la Ville de Carouge;
  
  3. D'étudier la manière dont la structure urbaine peut être conçue afin qu'elle contribue à décroître les incivilités et particulièrement :
    - a. la politique d'éclairage de la voie publique ;
    - b. le développement d'espaces verts
    - c. les axes de circulation et le parcage
  
  4. D'étudier la possibilité d'inscrire au budget 2011 les moyens nécessaires à une vraie politique de proximité, en vue de :
    - a. permettre le démarrage d'un processus de contrats de quartiers s'inspirant des expériences de la commune de Vernier dans les quartiers du Lignon et des Avanchets ;
    - b. renforcer le nombre et la formation des concierges dans les bâtiments municipaux ;
    - c. créer des postes de relais communaux de type "ilotiers municipaux" travaillant en stricte collaboration avec les services social et de police municipale et qui auront comme cahier des charges de suivre les questions liées à l'insécurité dans les différents quartiers de la commune et de proposer des mesures visant à accroître la sécurité et le sentiment de sécurité ;
    - d. lancer une grande réflexion à Carouge en vue de promouvoir le commerce de proximité ainsi que les activités associatives et citoyennes afin de favoriser une réappropriation des rues et places par les habitants.
    - e. développer et soutenir des campagnes d'information et sensibilisation sur le respect.

*Les Verts, les Socialistes, A Gauche Toute"*

**La prise en considération est acceptée par 22 oui et 5 non.**

Mme Molinari demande le renvoi en commission sécurité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation :

La parole n'est pas demandée.

## **16. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas

## 17. QUESTIONS

### Question écrite

#### Signalisation des WC des Tours :

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge, interpellé par bon nombre d'habitants riverains de la Fontaine des Tours, vous informe que la signalisation indiquant les WC des Tours n'est pas explicite. En effet, en haut des escaliers menant aux parkings souterrains, trois pictogrammes bleus sont apposés, avec une flèche blanche très peu lisible. Ces informations sont fort incompréhensibles pour les gens qui ont un besoin pressant ! De ce fait, certaines personnes désirant se soulager ont le premier réflexe bien évident de descendre les escaliers. Malheureusement, quelques unes n'ayant aucun respect, n'hésitent pas à faire leurs besoins à l'entrée de ces parkings, d'où des odeurs nauséabondes et un manque d'hygiène total et évident.

Le groupe UDC demande donc que ces pictogrammes soient enlevés et mis dans un endroit plus adéquat, par exemple vers la porte d'entrée des WC. D'autre part, il demande impérativement à ce qu'une désinfection des lieux – au bas de ces escaliers – soit effectuée le plus rapidement possible.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

### Questions orales :

#### M. Buchs : Tags

Il a lu dans la Tribune de Genève que les Services industriels proposent un abonnement pour nettoyer les transformateurs qui sont tagués. La Commune de Bernex a adopté ce système. Est-ce que la Commune de Carouge a discuté avec les Services industriels concernant les transformateurs et autres édifices leur appartenant ?

M. Aebi répond que le Conseil administratif a reçu une proposition de leur part. Celle-ci est à l'étude et une décision sera prise prochainement.

#### M. Voignier : accès handicapés Mairie de Carouge

Une étude a été faite afin d'adapter les portes de la Mairie pour les handicapés et il souhaite savoir où en est ce projet et s'il peut être concrétisé rapidement.

M. Nobs répond qu'une étude est en cours en lien avec le projet MODEMA qui a été voté par le Conseil municipal. Le Conseil administratif souhaite mettre en priorité l'accessibilité à la Mairie, avant le début des travaux de MODEMA, par l'installation de 4 portes coulissantes double dans le hall d'entrée pour les personnes à mobilité réduite.

#### Mme Molinari : parc "Noie tes puces", le cratère

Il y a deux mois, le sol s'est affaissé comme une doline suite à un effondrement sur une surface de 10 à 15 mètres ; raison pour laquelle elle appelle cela un cratère. Les informations qu'elle a obtenues auprès des ouvriers pour évaluer la situation révèlent qu'en dessous, il y a l'ancien canal qui est enfoui de manière particulière.

Elle souhaite savoir si ces travaux peuvent être accélérés parce qu'il semble que le chantier a été interrompu. Elle en demande la raison et si nous pouvons faire quelque chose ?

M. Aebi n'est pas au courant de cette problématique et va faire le nécessaire. Il donnera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

**Mme Fries-Walzer : Rue Montfalcon**

Elle a encore une fois été approchée par l'association d'élèves des Pervenches et les habitants du quartier concernant les travaux de la rue Montfalcon et la zone à 30km/h. Quand est-ce que les travaux vont commencer ?

M. Aebi répond que les travaux devraient probablement commencer en janvier 2011, lorsque le Conseil municipal aura voté le crédit qui sera proposé en septembre – octobre. Il souligne le fait qu'avec la problématique du 30km/h, nous sommes extrêmement prudents et vigilants quant au respect du planning en lien avec une grande régie de la place.

**Mme Fries-Walzer : tarifs piscine**

Pourquoi les tarifs affichés à la piscine ne sont pas ceux que nous avons votés ?

M. Nobs se fera un plaisir d'y répondre lors du prochain Conseil municipal.

**Mme Fries-Walzer : pavillons provisoires**

Dans la feuille d'avis officielle du 30 avril 2010, il y a une autorisation de construire qui a été accordée pour l'installation d'un pavillon scolaire provisoire à la rue de Veyrier 96.

Où va-t-il être installé, quand et pourquoi ?

M. Nobs répond que ce sont des pavillons provisoires déjà existants mais comme ils sont au bénéfice d'une autorisation provisoire, la procédure est réactualisée chaque année ou chaque deux ans dans la feuille d'avis officielle. Ils accueillent, à l'époque, les enfants qui ont été délocalisés à l'espace de vie enfantine du Val d'Arve.

La SGIPA qui est locataire du bâtiment se trouvant au milieu du parc du Val d'Arve nous a sollicité pour y développer ses activités et nous avons donné notre accord.

**M. Schmutz : croco et dragon, le retour**

Il y a quelques mois, il avait signalé, que les deux fresques représentant un crocodile et un dragon se trouvant au bas du chemin des Moraines étaient dans un état déplorable, c'est-à-dire recouvertes de mousse et taguées. Le but premier est d'éviter les déprédations et comme le temps a fait son œuvre, elles sont vraiment abimées.

A l'époque, M. Aebi avait répondu qu'il allait faire le nécessaire.

Quand est-ce que quelque chose sera fait ?

M. Aebi répond qu'il aura la réponse lors du prochain Conseil municipal.

**M. Vout : le vélos devant les Tours**

Il n'est pas gêné par la décision du Conseil administratif d'installer deux containers pour les locations de vélos, même si nous aurions pu les mettre ailleurs. Il y a néanmoins un problème car les gens qui louent les vélos se permettent des fantaisies, à savoir, ils font le tour de la fontaine à une vitesse excessive et des gens risquent d'être renversés.

Il demande à ce que le nécessaire soit fait rapidement, ceci d'autant plus qu'il est interdit de venir à vélo sur la place.

M. Aebi informe M. Vout que les vélos sont gratuits. Par contre, il a effectivement été constaté que les gens ont tendance à vouloir essayer les vélos tout de suite et rester dans cet espace. Nous sommes déjà intervenus avec les A.P.M. auprès des personnes qui mettent à disposition ces vélos pour qu'ils demandent aux utilisateurs de ne pas rouler dans ce secteur. Nous allons faire extrêmement attention et de manière immédiate.

### **M. Richard : gazon maudit ?**

Après la catastrophe survenue cet été aux pelouses du parc Cottier, le Service des espaces verts avait magnifiquement restauré les lieux, réensemencé et protégé les jeunes pousses par des barrières.

Au printemps, quel plaisir de voir ces pelouses verdoyantes et prêtes à accueillir, dès le retour des beaux jours, les plus jeunes carougeois et leurs parents.

"Hélas, à nouveau les tentes blanches s'installent pour permettre aux Vieux grognards de picoler au frais après leur prise de panosse".

Est-ce vraiment respectueux du travail des jardiniers ? Pourquoi vouloir abîmer systématiquement tout ce qui est beau et vert ?

Ne peut-on pas définitivement éviter ces usages qui – immanquablement – sont incompatibles avec le maintien en état des lieux ? Dresser ces tentes sur un sol qui le supporte ? Par exemple, sur la place de Sardaigne comme l'année passée ?

M. Aebi indique que les deux tentes ont été installées pour une durée d'utilisation d'environ deux heures samedi prochain et il ne pense pas que cela détériorera le gazon, sinon le service l'aurait rendu attentif et l'autorisation aurait été refusée.

Il rappelle que des tentes et carrousels seront installés pour les promotions et d'autres manifestations sont programmées dans ce parc. Il souligne le fait qu'il s'est opposé à une demande qu'il estimait inadéquate et que le service des espaces verts entretient au mieux ce gazon pour que tous le monde en profite.

M. Richard trouve dommage parce que c'est maintenant que le parc est magnifique et les Vieux-Grenadiers font un certain poids avec leurs équipements, le type de semelles de leur chaussure est particulier et nous pouvons en imaginer les dégâts.

C'est vrai qu'il y a les promotions début juillet mais ce n'est pas la même chose car au mois de juin les jeunes enfants peuvent enfin aller jouer dans la prairie. Il trouve dommage car l'année passée, leur apéritif était sur la place de Sardaigne.

M. Aebi répond que l'année passée la manifestation s'est déroulée à la salle communale. Nous discuterons avec eux pour éventuellement trouver un autre endroit.

Le Président lève la séance à 21h30.

Le 21 juin 2010/CM/cf